

Ville de Pomponne



Projet Educatif de Territoire

2024 - 2027



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



(Projet élaboré avec l'aide de l'Etat, et l'Association des Francas de Seine-et-Marne)

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20241011-2024-45-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

1 Table des matières

2	EDITORIAL : Le mot de Monsieur le Maire	5
3	PILOTAGE ET COORDINATION DU PEdT.....	5
3.1	Le PEdT.....	5
3.2	La présentation de Pomponne.....	6
3.3	La gouvernance du PEdT.....	6
3.4	Membres du comité de pilotage.....	6
3.5	Périmètre et Public du PEdT.....	7
4	LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE POMPONNE	8
4.1	Les situations socio-économiques	8
4.1.1	Un territoire qui connaît une AUGMENTATION tendancielle de sa population	8
4.1.2	Une BAISSSE DES COUPLES AVEC ENFANTS AU PROFIT des familles monoparentales.....	9
4.1.3	Un territoire qui accueille de plus en plus de familles avec au moins un enfant... ..	10
4.1.4	Une Hausse tendancielle des CSP + et une part de retraités qui stagne.....	11
4.1.5	Un taux de scolarisation Des plus de 18 ans qui augmente depuis 10 ans tout comme les niveaux de diplôme.....	12
4.1.6	UN TAUX DE Chômage qui touche particulièrement les jeunes ET UN TAUX D'activité inférieur aux moyennes intercommunale et départementale	14
4.1.7	Des revenus des ménages légèrement inférieurs à la moyenne intercommunale	15
4.2	Caractéristiques des foyers allocataires CAF.....	16
4.2.1	Une structure des familles allocataires qui évolue peu couplée à une hausse des jeunes (12 ans et plus)	16
4.2.2	Une population allocataire QUI reste majoritairement composée de familles avec enfant(s) mais dont l'évolution est caractérisée par une hausse des personnes isolées et une part importante de familles monoparentales	17
4.2.3	Une part de familles monoparentales À BAS REVENUS qui augmente fortement et des jeunes de 16-17 ans parmi les familles à bas revenus de plus en plus nombreux	18
4.3	Que retenons-nous de l'analyse statistique ?	19
4.4	L'état de l'offre en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes	19
4.4.1	Une offre d'accueil petite ENFANCE « Proportionnellement » faible	19
4.4.2	UN SEUL GROUPE SCOLAIRE AUX Prévisions d'évolution des effectifs scolaires DU PRIMAIRE À LA HAUSSE	20
4.4.3	Un projet éducatif et pédagogique des ALSH de POMPONNE Ambitieux mais des moyens humains à RENFORCER	22
4.4.4	Une offre d'accueil péri complète et un accueil extrascolaire proposé à chaque vacance.....	23

4.4.5	Des ACCUEILS de LOISIRS considérés surtout comme une offre de garde par les parents et dont les continuités éducatives avec l'école ne sont quasiment pas travaillées	25
4.4.6	Une hausse tendancielle de la Fréquentation des accueils péri ET extrascolaires	27
4.4.7	Focus sur le nouveau conseil municipal des jeunes	28
4.4.8	Une offre en équipements centrée exclusivement sur le sport mais un TISSU ASSOCIATIF DIVERSIFIÉ	29
4.4.9	Focus sur les attentes des enfants de moins de 12 ans	30
4.4.10	FOCUS SUR LE PUBLIC JEUNES 12-18 ANS	31
4.4.11	Un faible niveau de Satisfaction en ce qui concerne l'offre existante chez Les enfants et Les jeunes interviewés	32
4.5	Synthèse des acquis du diagnostic	33
4.5.1	Les caractéristiques socio-économiques de la population	33
4.5.2	L'offre éducative et de loisirs	34
5	Mise en perspective - Proposition d'arbre d'impacts et d'objectifs	36
6	Présentation des fiches actions	37
6.1	Fiche action 1 : Investir le soutien à la parentalité dès la toute petite Enfance	37
6.2	Fiche action 2 : Renforcer la plus-value éducative de l'action en direction des 6-11 ans	37
6.3	Fiche action 3 : Renforcer l'éducation aux objectifs de développement durable, en direction des 6-11 ans	37
6.4	Fiche action 4 : Amplifier l'action du CMJ	37
7	LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT	37
8	LE PLAN MERCREDI	39
8.1	Les objectifs qualitatifs et quantitatifs	40
8.2	Les moyens humains	41
8.3	Les locaux	42
8.4	Une journée type de fonctionnement	43
9	L'évaluation du PEDT/Plan mercredi	43
9.1	La fonction d'évaluation	43
9.2	Les indicateurs d'évaluation du PEDT	44
9.3	Les modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation	44
10	SIGNATURES	44
11	Annexes	45
11.1	Annexe 1 : Fiche action 1	45
11.2	Annexe 2 : Fiche action 2	47
11.3	Annexe 3 : Fiche action 3	49

11.4	Annexe 4 : Fiche action 4.....	51
11.5	ANNEXE 6 : Fiche action 6.....	55
11.6	Fiche action 7.....	57
11.7	ANNEXE 8 : Plan de l'Accueil de loisirs.....	59
11.8	Annexe 9 : Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.....	60



2 EDITORIAL : Le mot de Monsieur le Maire

La ville de Pomponne, a décidé de s'engager dans une politique éducative ambitieuse pour ses enfants et ses jeunes.

Ce PEdT 2024-2027, nous permettra de modifier la manière de conduire l'action éducative, en l'envisageant de façon plus collective et partagée, dans un objectif affiché de co-éducation avec les familles, les parents d'élèves, l'Éducation Nationale, les associations sportives et culturelles de la Ville et les services municipaux.

Il s'agit aussi, à travers ce projet, de démocratiser, sur l'ensemble du territoire, l'accès aux savoirs, aux pratiques artistiques et sportives afin de tendre vers une réduction des inégalités sociales et culturelles.

A Pomponne, une concertation jugée indispensable pour faire émerger une culture éducative commune et cohérente pour l'ensemble des éducateurs qui accompagnent l'enfant dans ses différents temps de vie a donc été engagée. Nous avons partagé et mis en cohérence les actions de l'ensemble des co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs, intervenants associatifs...) en étant particulièrement vigilants sur l'articulation renforcée des temps scolaires, péri et extrascolaires.

Ainsi notre ambition est de fédérer l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers et de construire un outil de référence pour une meilleure compréhension et une meilleure lisibilité de l'environnement éducatif sur le territoire Pomponnais. Cette approche globale de l'éducation doit permettre de donner la légitimité à l'ensemble des acteurs et ainsi reconnaître de manière explicite l'ensemble des espaces péri-para scolaires.

C'est tous ensemble que nous ferons vivre et évoluer cet outil de collaboration local indispensable à la qualité éducative dans notre ville, au profit de nos enfants.

3 PILOTAGE ET COORDINATION DU PEdT

3.1 Le PEdT

Le PEdT formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés sur ces temps, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif territorial permettant l'organisation d'activités.



3.2 La présentation de Pomponne

La ville compte 4128 habitants en 2021 (source INSEE). Etendue sur 760 hectares, c'est un territoire très boisé (57% des sols en 2018) et peu urbanisée (25% des sols en 2018). Membre de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, elle est entourée par les communes de Lagny-sur-Marne, Vaires-sur-Marne, Villevaudé et Thorigny-sur-Marne.

La ville compte un seul groupe scolaire (élémentaire et maternel), comptant 380 enfants répartis sur 15 classes en septembre 2023, implanté dans le quartier résidentiel des Cornouillers. Le seul Accueil de loisirs de la commune, juxta ce groupe scolaire.

Pomponne étant en constante évolution démographique, avec notamment plusieurs projets immobiliers en cours, l'équipe municipale actuelle a la volonté de développer une offre éducative cohérente et dynamique pour tous ses jeunes, en y associant tous les acteurs du territoire : Associations, personnel communal, parent d'élèves, institutions locales etc...

La volonté principale étant d'accompagner l'enfant depuis sa naissance jusqu'à son accession à la vie professionnelle.

3.3 La gouvernance du PEdT

Dans le cadre de l'élaboration de ce PEdT, une instance de pilotage est déjà en place.

Celle-ci contribuera au suivi et à l'évaluation des actions liées aux objectifs ciblés.

L'objectif principal de ce comité de pilotage, est la cohérence et la complémentarité entre les différents temps éducatifs, ainsi que la cohésion et la co-construction entre les différents partenaires éducatifs. Ce comité de pilotage servira avant tout à des temps d'échange, relatifs à la mise en œuvre du PEdT, afin d'identifier les difficultés rencontrées et trouver des pistes d'amélioration en lien avec les objectifs fixés. La participation et la collaboration de tous les acteurs éducatifs du territoire permettent de porter des actions concrètes, répondant aux besoins des enfants et des jeunes, sur les différents temps éducatifs.

3.4 Membres du comité de pilotage

Le comité de pilotage sera constitué de :

- M. le Maire de Pomponne
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, la jeunesse, aux affaires scolaires et périscolaires
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux relations commerces et associations
- M. l'adjoint au Maire délégué aux associations, animations, sport et culture
- La directrice du groupe scolaire
- La directrice de l'Accueil de loisirs
- Le directeur du Pôle Enfance/Jeunesse et coordonnateur du PEdT
- La directrice du Pôle Population
- Une chargée de conseil et de développement de la CAF77
- L'inspectrice de circonscription
- Des représentants élus des parents d'élèves

3.5 Périmètre et Public du PEdT

Le PEdT concerne l'ensemble du Territoire de Pomponne, ainsi que tous ses enfants et jeunes de 0 à 18 ans, aussi bien sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.



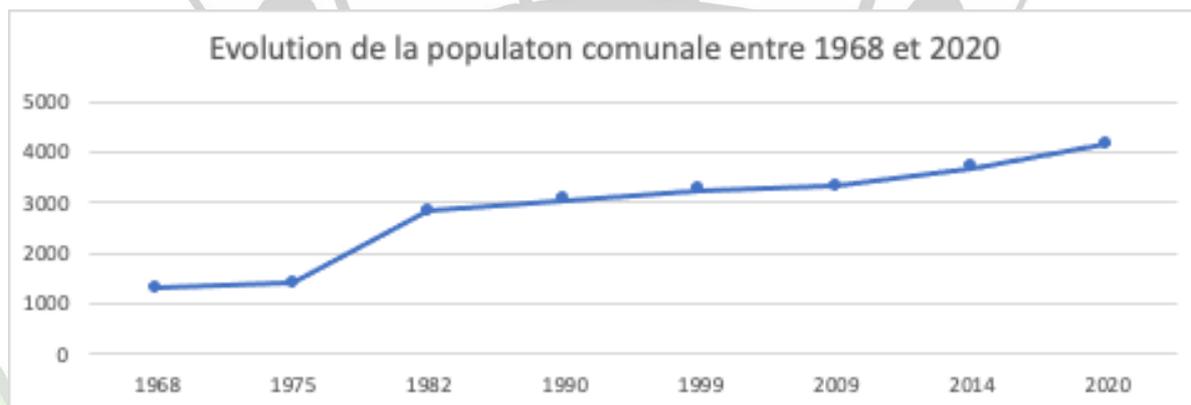
4 LE CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DE POMPONNE

4.1 Les situations socio-économiques

4.1.1 Un territoire qui connaît une AUGMENTATION tendancielle de sa population

Au dernier recensement de la population de 2020, la commune de Pomponne comptabilisait **4168 habitants**. **Ce nombre ne cesse d'augmenter depuis les années 1960.**

Dans ses **projections**, l'INSEE prévoit la poursuite de cette augmentation, pour atteindre 5057 habitants en 2025 et 5611 à horizon 2030.



Malgré la croissance démographique il est à noter que, pour la première fois en 20 ans, **la hausse a été moins forte ces 5 dernières années** (+0,6 points entre 2014 et 2020, contre +1 point en moyenne).

Cette **perte de vitesse** est le fruit de 4 phénomènes conjugués :

- Un solde naturel qui reste positif mais qui diminue de 0,1 points
- Un solde migratoire négatif pour la première fois (plus de sorties que de nouvelles arrivées)
- Un taux de natalité en baisse d'un point (13,5 contre 14,6)
- Un taux de mortalité en très légère hausse

Evolution du solde naturel et migratoire depuis 20 ans (1999-2020)

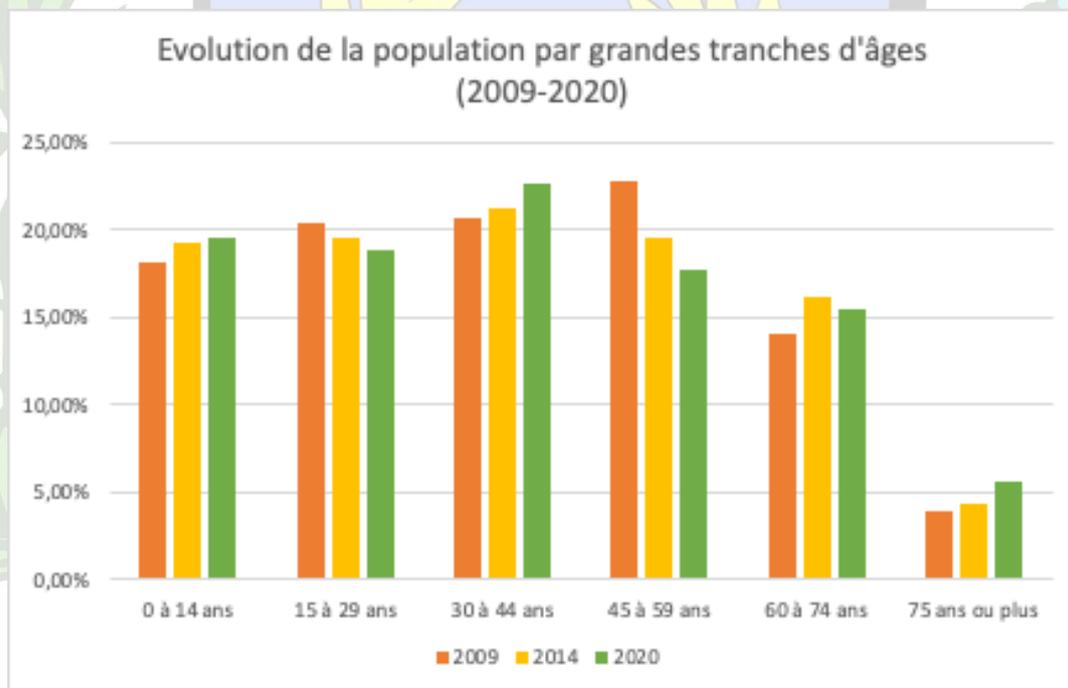
	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population	1	1	0,6
<i>Due au solde naturel</i>	0,8	0,8	0,7
<i>Due au solde apparent des entrées/sorties</i>	0,2	0,1	-0,1

Tx de natalité (‰)	14,5	14,6	13,5
Tx de mortalité (‰)	6,6	6,3	6,5

4.1.2 Une BAISSÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS AU PROFIT des familles monoparentales

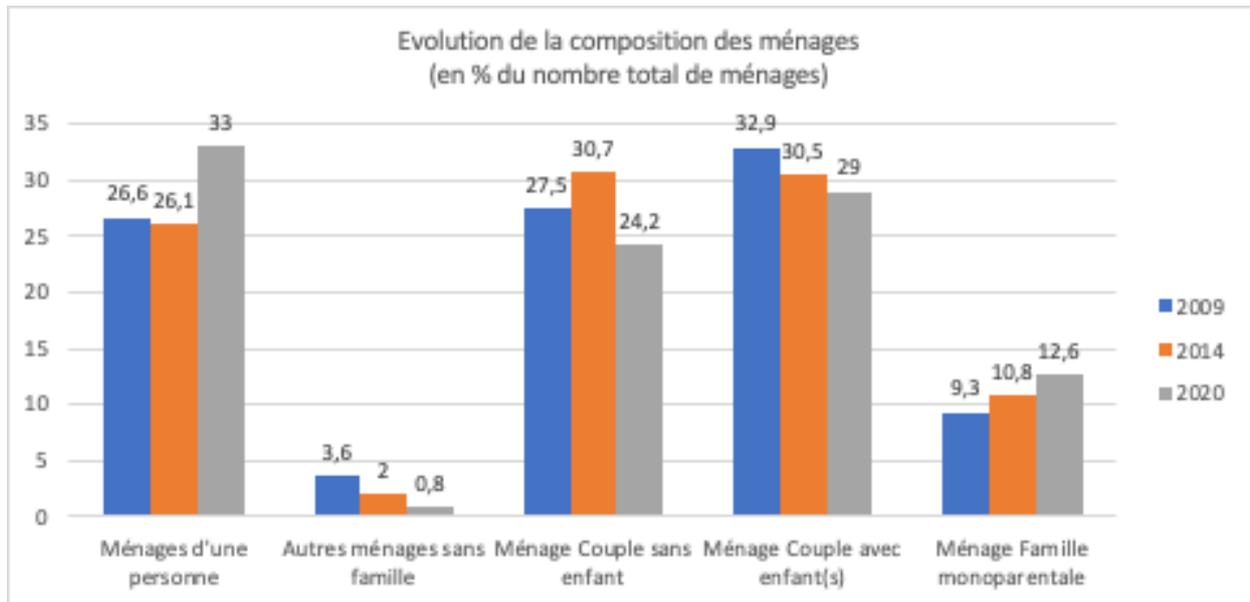
Depuis 2009 on observe que :

- **Les ménages d'une personne ainsi que les familles monoparentales augmentent fortement.**
- **Les couples avec enfant(s) diminuent.**
- **Les couples sans enfant diminuent également** tendanciellemment malgré un rebond en 2014.



Si l'on regarde de plus près la répartition de la population par tranches d'âge, on note :

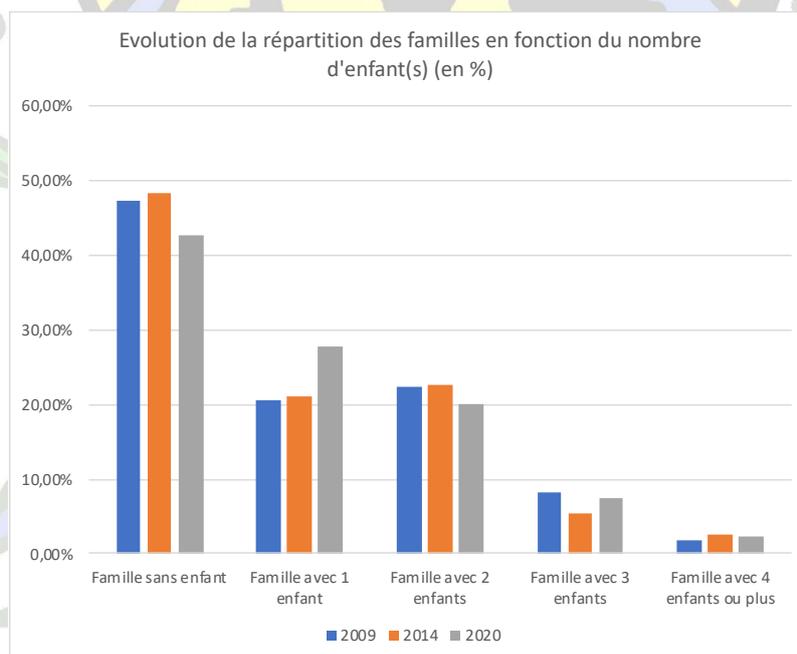
- **Une hausse tendancielle des 0-14 ans, des 30-44 ans et des plus de 60 ans.**
- **Une diminution constante de la part des jeunes de 15-29 ans et des 45-59 ans.**



4.1.3 Un territoire qui accueille de plus en plus de familles avec au moins un enfant

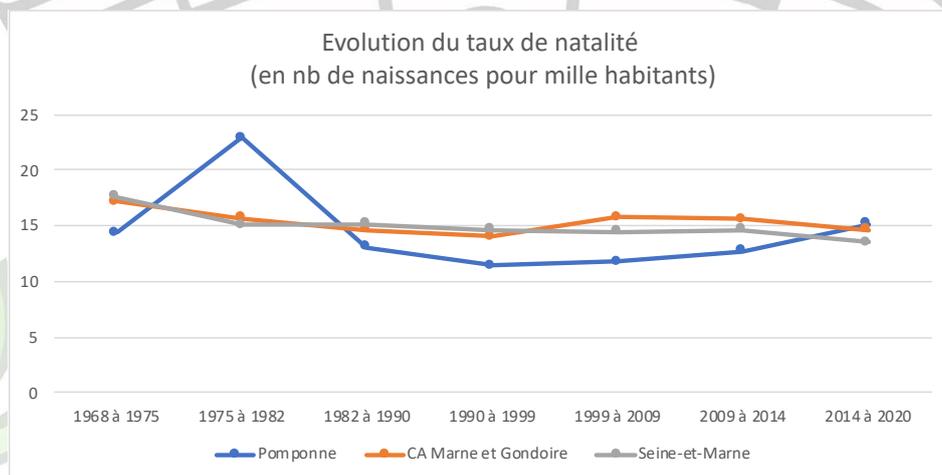
Concernant la répartition des familles en fonction du nombre d'enfant(s) depuis 2009, on note :

- **Une part importante de familles sans enfant** (45% des familles en moyenne contre 37% à échelle intercommunale et 40,5% à échelle départementale) **mais qui tend à diminuer** (-4,5% de 2009 à 2020).
- Une **hausse de la part des familles avec un 1 enfant**, dépassant les moyennes aux autres échelles (26,2% sur la CAMG et 23,9% en Seine et Marne en 2020), **et de celles de 4 enfants et plus** (2,4% en 2020 contre 2% et 3,1% aux autres échelles).
- Une **diminution légère des parts de familles avec 2 et 3 enfants** tout en restant en dessous des moyennes intercommunale et départementale.



Après une forte augmentation au début des années 1970, le **taux de natalité sur la commune a chuté de plus de 11 points avant de remonter progressivement à partir de 1999**, et dépasser légèrement les moyennes intercommunale et départementale.

Le taux de natalité au sein de la CA Marne et Gondoire diminue quant à lui légèrement mais de manière continue depuis le début des années 2000. Du côté du département la diminution est une réalité constante depuis près de 50 ans.



4.1.4 Une Hausse tendancielle des CSP + et une part de retraités qui stagne

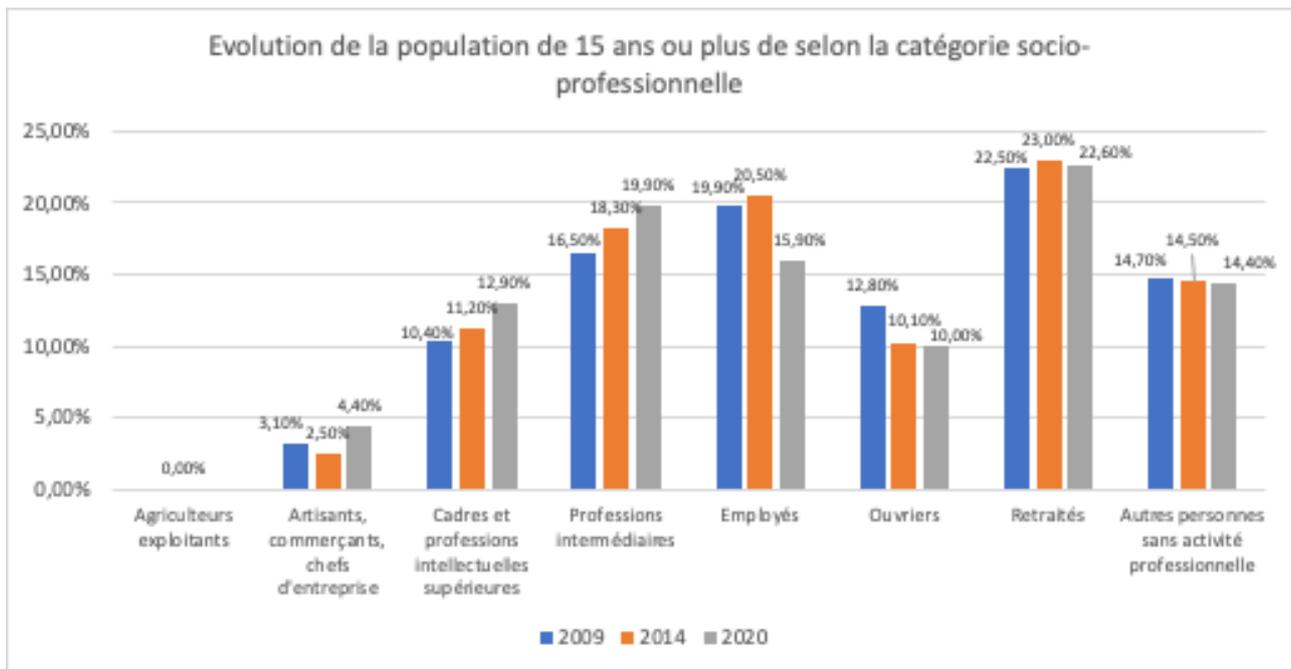
L'évolution du profil socio-économique de la population est marquée par **une hausse des catégories socio-professionnelles dites « supérieures »** :

- une **augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieurs (+2,5 points entre 2009 et 2020)**
- une **augmentation des professions intermédiaires (+3,4 points sur la même période)**

Cela s'est notamment fait au détriment des employés (-4 points) et des ouvriers (-2,8 points).

On note en revanche que **la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise tend à la hausse légèrement (+1,3 points)** malgré une chute entre 2009 et 2014.

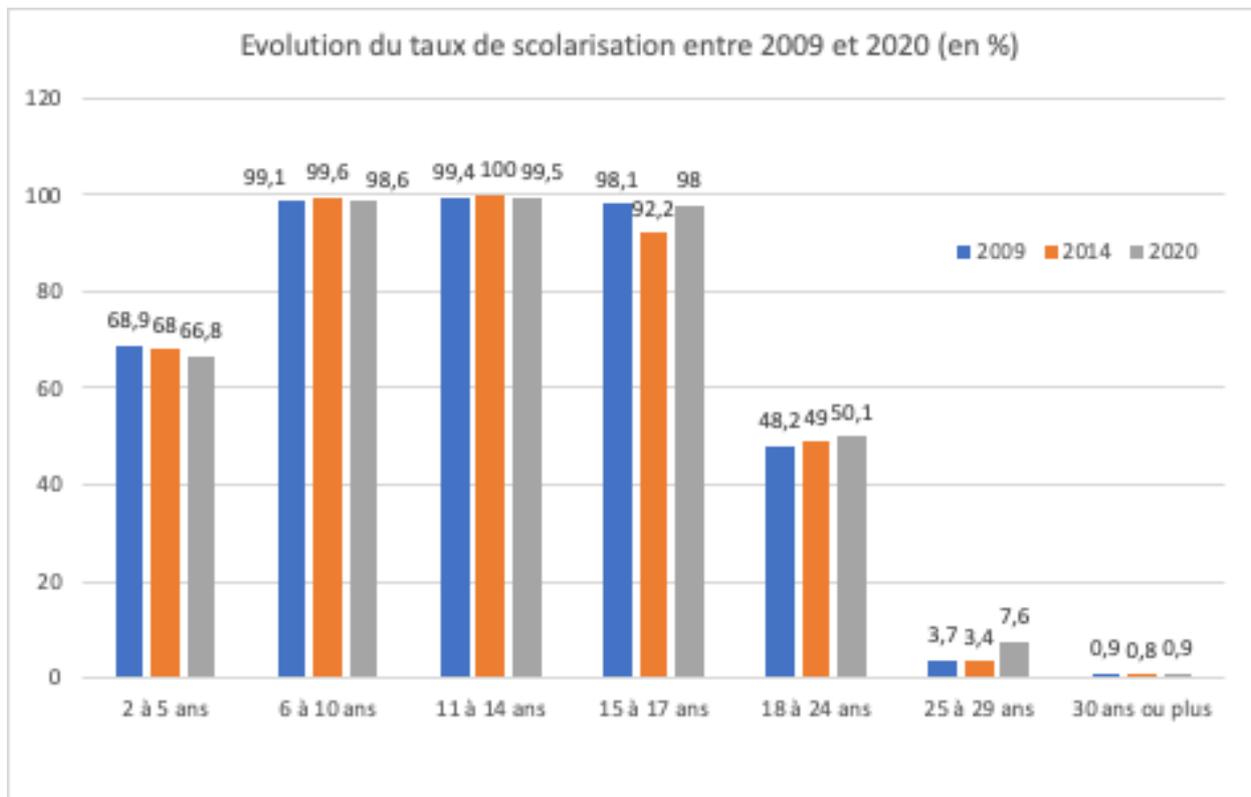
Enfin, on observe que la part des retraités évolue peu.



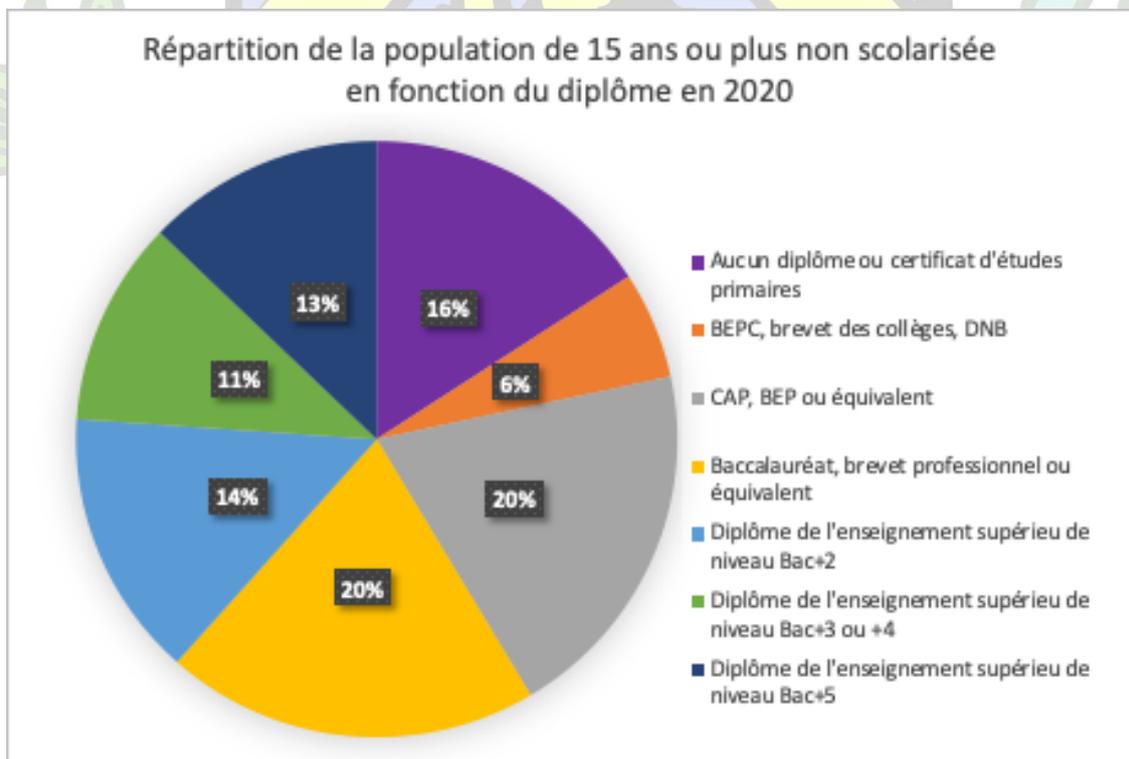
4.1.5 Un taux de scolarisation Des plus de 18 ans qui augmente depuis 10 ans tout comme les niveaux de diplôme

On observe que, tendancielle, la part des habitants scolarisés reste quasiment la même depuis 10 ans sur toutes les tranches entre 6 et 17 ans (élémentaire/collège/lycée). Elle diminue légèrement chez les 2-5ans à l'inverse des tendances intercommunales (+2,4) et départementales (+1). On observe également un phénomène de baisse significative (-5,9%) chez les 15-17 ans entre 2009 et 2014 mais qui semble être désormais rattrapé.

Après 18 ans, le taux repart à la hausse (+1,2% chez les 18-24 ans et +2,9% chez les 25-29 ans). Une tendance qui se retrouve aux autres échelles territoriales de comparaison.



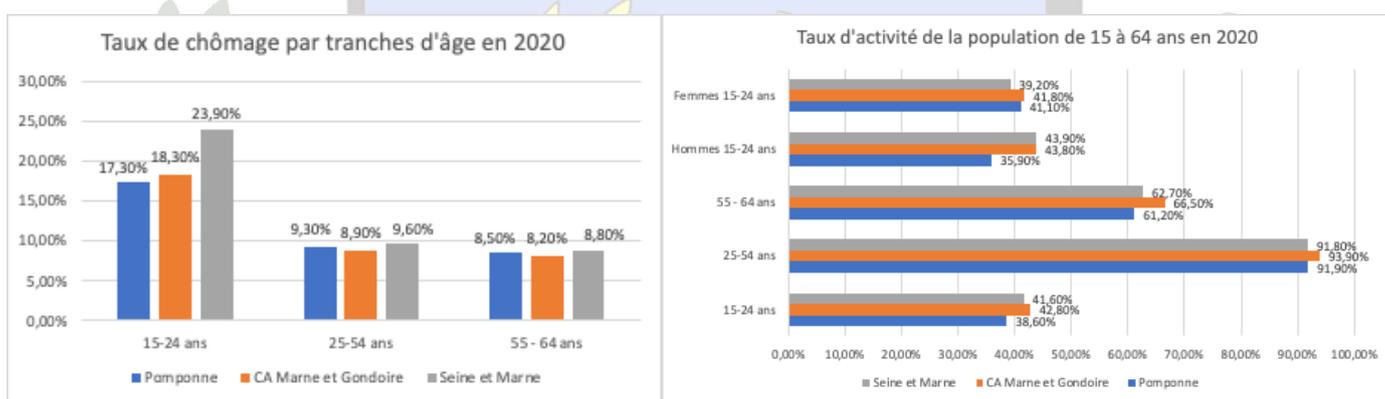
Du point de vue des niveaux de diplômes, on observe une **augmentation significative des populations ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, soit +10,2% entre 2009 et 2020**. Ainsi, **38,4% ont un diplôme supérieur de niveau Bac +2 ou plus**. Cette part reste cependant inférieure à la moyenne intercommunale (44,4%).



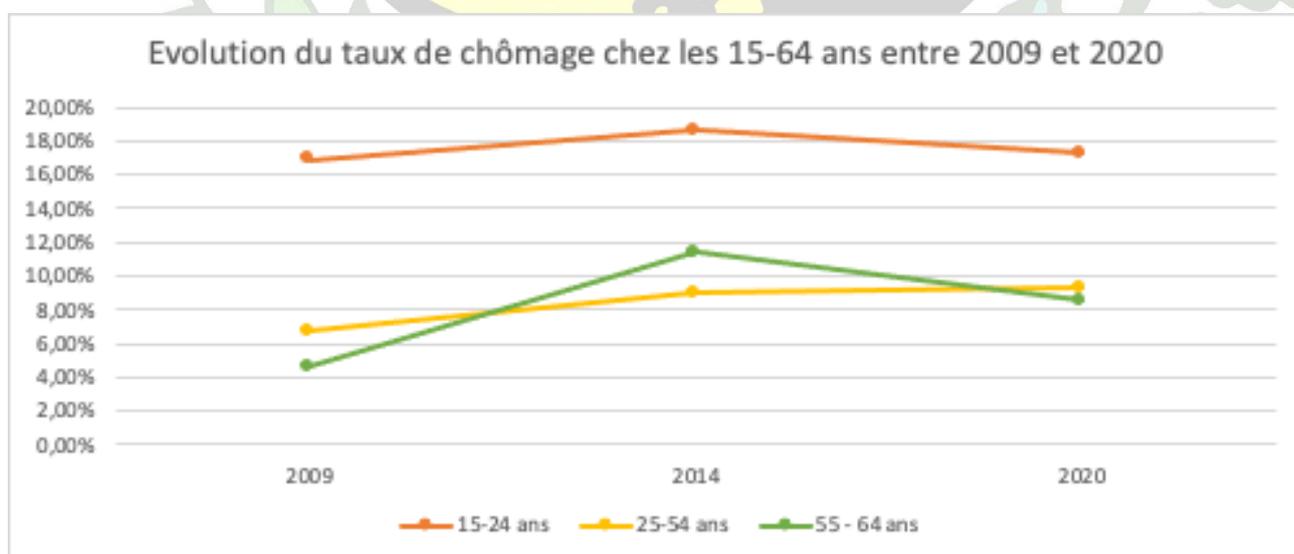
4.1.6 UN TAUX DE Chômage qui touche particulièrement les jeunes ET UN TAUX D'activité inférieur aux moyennes intercommunale et départementale

En 2020, **9,8% des actifs de Pomponne sont au chômage**. Ce sont les jeunes de 15-24 ans qui sont le plus touchés (17,3% des chômeurs). La situation est semblable à échelle intercommunale (9,7% de chômage pour 18,3% chez les 15-24 ans), mais meilleure qu'à l'échelle départementale (10,9% de chômage pour 23,9% chez les 15-24 ans).

On note que la **situation des jeunes évolue peu depuis 10 ans**. En effet, après une hausse le taux de chômage des 15-24 ans tend à la baisse depuis 2014 retrouvant presque la même situation qu'en 2009. Le pic de chômage en 2014 a touché l'ensemble des tranches d'âge. **Cependant, le taux de chômage des 25-54 ans continue lui d'augmenter**, quand celui des 55-634 ans peine à retrouver le niveau plus faible d'il y a 10 ans.



Le **taux d'activité** de habitants de Pomponne est **inférieur aux moyennes intercommunale et départementale** et ce quelle que soit la tranche d'âge. Cependant on observe que l'écart est plus fortement marqué chez les **15-24 ans avec un taux inférieur** (38,6% contre respectivement 42,8% et 41,6%). Cela est **notamment** le cas **chez les jeunes hommes** (35,9% contre 43,8% et 43,9%)



4.1.7 Des revenus des ménages légèrement inférieurs à la moyenne intercommunale

Globalement **les ménages pomponnais ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne intercommunale mais supérieurs au département.**

Ainsi en 2021, le revenu médian disponible par unité de consommation atteint le 26 100€ contre 26 750€ dans la CC Marne et Gondoire et 24 640 à l'échelle de la Seine-et-Marne.

Les revenus **dépendent légèrement plus des prestations sociales qu'à l'échelle intercommunale** (4,1% des revenus en 2020 contre 3,9%) **tout comme du côté des pensions, retraites et rentes** (21,9% contre 17,7%). En revanche la part des revenus dépendant des minimas sociaux sont identiques entre la commune et l'intercommunalité.

De manière logique **la part des ménages fiscaux imposés est proche de l'échelle intercommunale** (68% contre 69,3%) **et supérieure à celle du département** (62,4%).

Le taux de pauvreté est légèrement supérieur à la moyenne intercommunale (11% contre 10,2% en 2021) sans dépasser la moyenne départementale (12,4%).

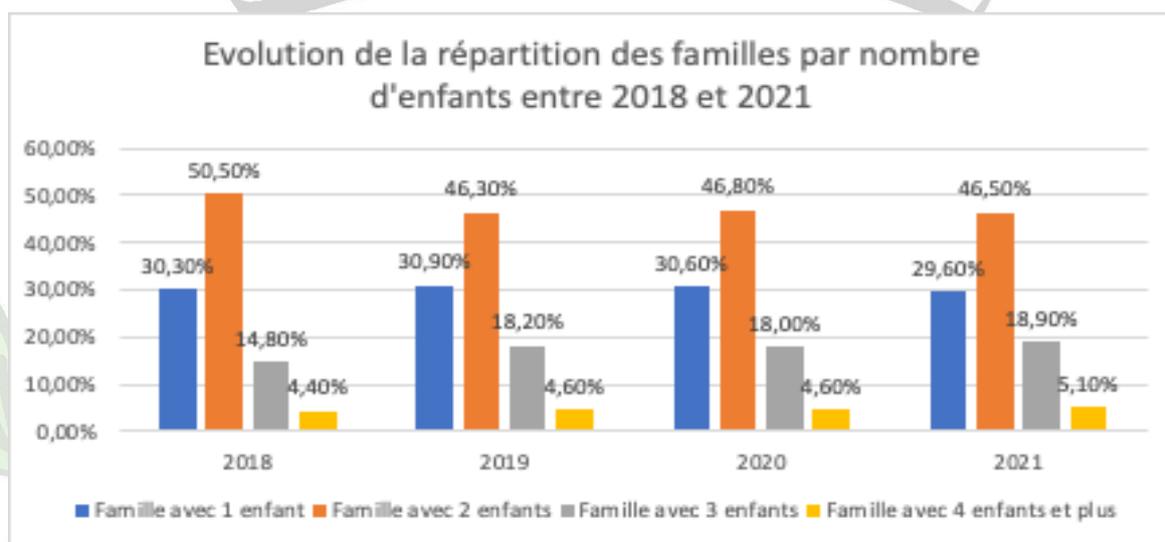
	Pomponne	CCMG	Seine-et-Marne
Revenus issus de l'activité	83,4%	90,1%	81,4%
Pensions, retraites et rentes	21,9%	17,7%	22,9%
Ensemble de prestations sociales	4,1%	3,9%	5,5%
Dont prestations familiales	1,8%	1,7%	2,4%
Dont minimax sociaux	1,5%	1,5%	2,1%
Part des ménages fiscaux imposés	68%	69,3%	62,4%

4.2 Caractéristiques des foyers allocataires CAF

4.2.1 Une structure des familles allocataires qui évolue peu couplée à une hausse des jeunes (12 ans et plus)

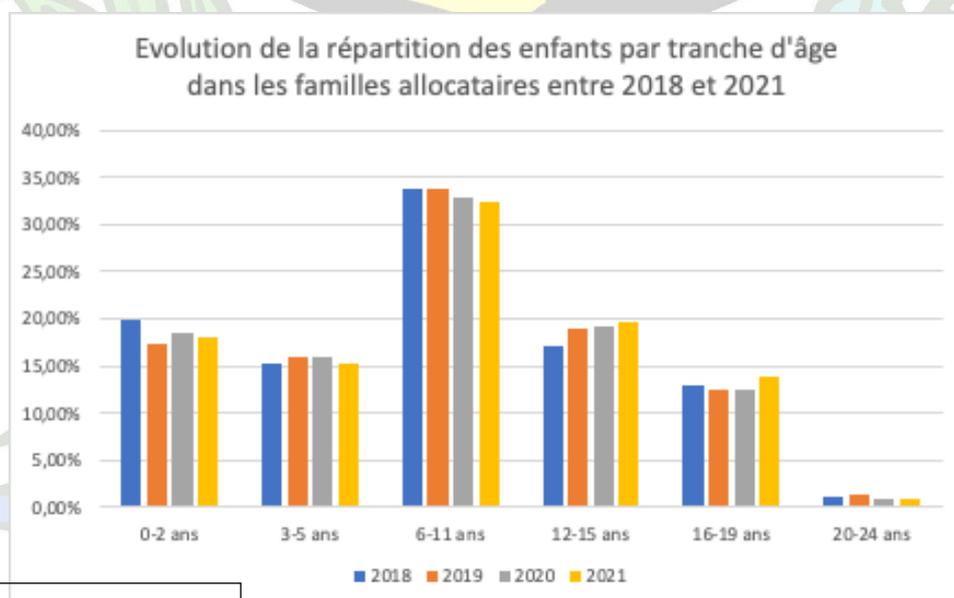
Globalement la structure des familles allocataires évolue peu depuis 2018.

L'évolution est surtout observable entre 2018 et 2019 avec une baisse de la part des familles avec 2 enfants (-3,7 points) au profit notamment des familles avec 3 enfants (+ 3,4 points). Dès lors la répartition des familles par nombre d'enfants reste globalement la même.



En revanche si on observe l'âge des enfants, on note que la part des jeunes croît avec :

- Une diminution des 0-2 ans (-1,8 points) et des 6-11 ans (-1,4 points)
- Une augmentation continue des 12-15 ans (+2,5 points)
- Une légère hausse des 16-19 ans (+0,9 points) après une baisse en 2019 (-0,4 points).

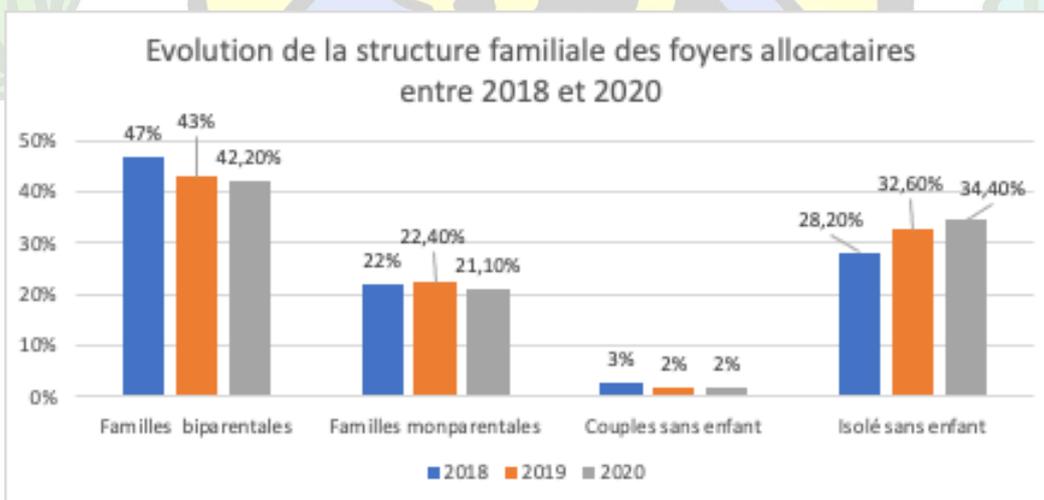
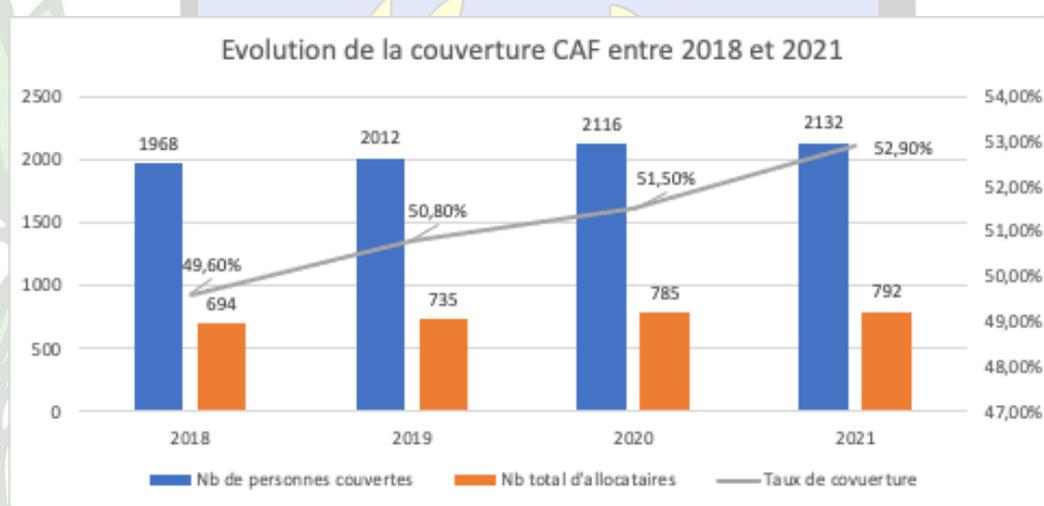


4.2.2 Une population allocataire QUI reste majoritairement composée de familles avec enfant(s) mais dont l'évolution est caractérisée par une hausse des personnes isolées et une part importante de familles monoparentales

Depuis 2018 ans le taux de couverture CAF n'a cessé d'augmenter pour atteindre 52,9% de la population (soit+ 3,3 points) équivalent à la moyenne départementale (53%).

Cette augmentation a été accompagnée par :

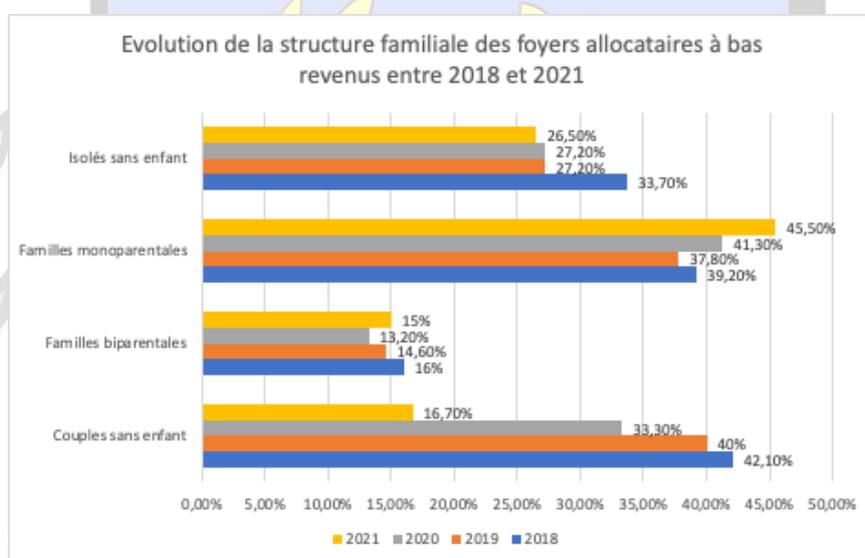
- Une hausse des foyers de personnes isolées sans enfant (+6,2points entre 2018 et 2020)
- Une diminution des familles biparentales (-4,8 points)
- Une part des familles monoparentales qui stagne globalement (-0,9 point) et reste en dessous de la moyenne départementale (29%)



4.2.3 Une part de familles monoparentales À BAS REVENUS qui augmente fortement et des jeunes de 16-17 ans parmi les familles à bas revenus de plus en plus nombreux

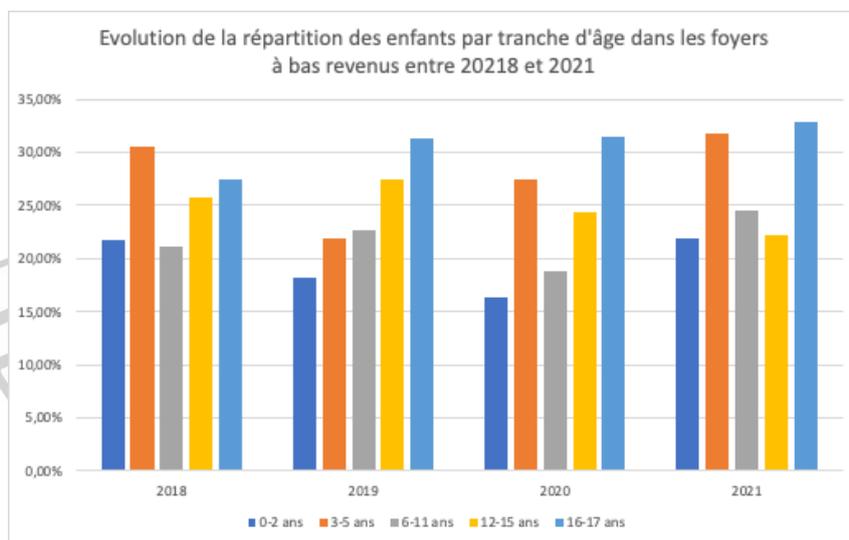
La structure des foyers à bas revenus évolue différemment de celle de l'ensemble des foyers allocataires CAF :

- La part des familles monoparentales et de plus en plus importante (+6,3 points entre 2018 et 2021)
- Après une baisse continue des familles biparentales (-2,8 points entre 2018 et 2020) et le taux repart à la hausse d'un point
- La part des couples sans enfants baisse de plus de la moitié (-25,4 points)
- La part des personnes isolées se stabilise depuis 2019 après une chute de 6 points



Par ailleurs, on observe que parmi les familles à bas revenus, l'âge des enfants évolue également de manière différente à l'ensemble des familles allocataires :

- La part des 12-15 ans baisse (-3,7 points entre 2018 et 2021 malgré une bon de 1,6 points en 2019)
- Celle des 16-17 ans augmente en continu (+5, 5 points sur la même période)
- Les parts des moins de 3 ans et 3-5 ans stagnent globalement sur la même période mais ont connu des fluctuations diverses.



4.3 Que retenons-nous de l'analyse statistique ?

Ce qu'il faut retenir principalement de cette analyse, c'est que Pomponne a une population en constante augmentation, avec de plus en plus de familles monoparentales à bas revenus, comprenant notamment des jeunes de 16 à 17 ans.

4.4 L'état de l'offre en direction de la petite enfance, des enfants et des jeunes

4.4.1 Une offre d'accueil petite ENFANCE « Proportionnellement » faible

La ville offre aux familles **2 types de modes de garde** :

- **1 multi-accueil « La Pomponnière »**, porté par la Maison Bleu en Délégation de service public (DSP), qui permet aujourd'hui à 23 familles d'avoir accès à un mode d'accueil collectif. **14 places** sont réservées par la Ville au profit des habitants de la commune et 9 places sont réservées par des entreprises au profit de leurs salariés.

La crèche s'est dotée d'un projet éducatif qui repose sur la sécurité affective et l'autonomie de l'enfant. A ce titre elle propose de nombreux projets pour accompagner le jeune enfant au développement de ses capacités. Elle a notamment mis en place un partenariat avec la médiathèque de Pomponne afin d'organiser des temps de séances de lecture avec un professionnel.

- **26 Assistantes maternelles proposant 93 places** en accueil individuel

L'association « Les Farfadets » propose un regroupement d'enfants de moins de 3 ans autour d'activités ludiques dans les locaux du centre de loisirs pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h15.

La commune ne dispose ni de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ni de Relais Petite Enfance (RPE)

Cette offre est « proportionnellement » faible au regard des besoins potentiels. En effet, en 2020 Pomponne comptait **184 enfants de 0 à 2 ans, et 157 de 3 à 5 ans** (source CAF) **alors qu'elle ne comptabilise que 107 places d'accueil au total.**



Source : Magazine municipal Janvier 2024 - Ville Pomponne



Source : Magazine municipal Janvier 2024 - Ville Pomponne

4.4.2 UN SEUL GROUPE SCOLAIRE AUX Prévisions d'évolution des effectifs scolaires DU PRIMAIRE À LA HAUSSE

Pour l'année 2023-2024, la commune de Pomponne comptait **372 élèves inscrits** en primaire pour un total de **16 classes** (9 élémentaires et 7 maternelles) scolarisés sur **l'unique groupe scolaire des Cornouillers**.

L'étude des effectifs ces 3 dernières années montre une légère baisse globale du nombre d'élèves notamment en maternelle.

Cependant, **les projections démographiques font état d'une augmentation significative des élèves** à accueillir en primaire :

- ✓ + 35,5% d'ici 2025,
- ✓ puis +3,8% en 5 ans.

	Année scolaire 2021-2022	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024	Taux d'évolution sur 3 ans
Maternelle	159	157	150	-5,6%
Élémentaire	220	234	222	0,9%
TOTAL	379	391	372	-1,8%

Pour faire face à ces prévisions, le groupe scolaire connaît actuellement des **travaux d'agrandissement pour l'ouverture de 5 nouvelles salles de classe**, assurant à court terme la capacité d'accueil des enfants de niveau primaire jusqu'en 2025.

	Horizon 2025	Horizon 2030
Prévision d'effectifs	526	567
Prévision de besoin en classes	21 (12 élémentaires + 9 maternelles si proportion gardée)	23 (13 en élémentaire, 10 en maternelle si proportion gardée)
Besoin en classes supplémentaires	+5	+ 2 (+ 7 depuis 2023)



4.4.3 Un projet éducatif et pédagogique des ALSH de POMPONNE Ambitieux mais des moyens humains à RENFORCER

L'accueil de loisirs péri et extrascolaire, ainsi que la restaurant scolaire sont assurés au sein du groupe scolaire.

Projet éducatif et pédagogique 2022-2023 :

1/ Sensibiliser au respect de l'environnement

- Mise en place d'un potager bio en partenariat avec les jardins partagés de la ville
- Sensibilisation des enfants au tri des déchets et au développement durable e, partenariat avec le SIETREM
- Sensibilisation au gaspillage de la nourriture

2/ Développer la citoyenneté et la coopération

- Animation d'activités ou jeux à but commune
- Organisation de temps de dialogue entre les enfants
- Implication des enfants dans le choix des animations

Pour mettre en œuvre le projet, la ville compte sur une équipe composée de **23 agents** (19 femmes et 4 hommes)

- 1 Directeur de Pôle
- 1 Directrice des accueils périscolaires et de loisirs
- 1 Directrice adjointe des accueils périscolaires et de loisirs
- 9 Animateurs/trices titulaires du BAFA
- 7 ATSEM (dont 2 à mi-temps)
- 4 Agents de restauration

Dans le cadre des travaux d'élaboration de la Convention Territoriale Globale réalisée à l'échelle de l'intercommunalité, sont apparues des **difficultés** locales partagées **liées au recrutement** quantitatif et qualitatif **et à la formation des animateurs.**

Pour lever ces difficultés, il a été décidé en concertation de mettre en place en 2024 les actions suivantes :

- Participation au Forum de l'Emploi de Bussy-Saint-Georges, en mai 2024. Un stand destiné à présenter les métiers de l'animation sur le territoire de Marne & Gondoire y sera présent.
- Organisation de deux « job dating » de l'animation (un au mois de juin, et un second début septembre), afin de compléter les équipes d'animation pour les vacances d'été et la rentrée scolaire de septembre 2024.
- Mise en place de formations inter-communales, sous forme de « partage de connaissances », entre les équipes d'animation des différentes communes.

4.4.4 Une offre d'accueil péri complète et un accueil extrascolaire proposé à chaque vacance

L'accueil périscolaire et les mercredis

- ✓ Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 8h10 et de 16h40 à 19h – mercredi de 7h à 19h

Activités proposées en 2023

Sorties

- Jumpcity
- Cinéma le Cinq
- Aquarium de Paris
- Médiathèque de Lagny sur Marne
- Jardins de Chaâlis
- Stade des Arcades
- Parc de Lagny sur Marne
- Marché de Lagny sur Marne

Intervenants

- Conteuse
- SIETREM (Ateliers éco-ludiques)
- Intervenante jeux de société
- Atelier parfumeur

L'accueil extrascolaire

- ✓ Horaires d'ouverture : à chaque période de vacances scolaires de 7h à 19h

Activités proposées en 2023

Sorties

- Jumpcity
- Cinéma le Cinq
- Aquarium de Paris
- Médiathèque de Lagny sur Marne
- Jardins de Chaâlis
- Stade des Arcades
- Parc de Lagny sur Marne
- Marché de Lagny sur Marne

Intervenants

- Intervenant Graffiti
- Intervenant Tir à l'Arc
- Intervenant Sarbacane

- Intervenante jeux de société
- Intervenant Roller

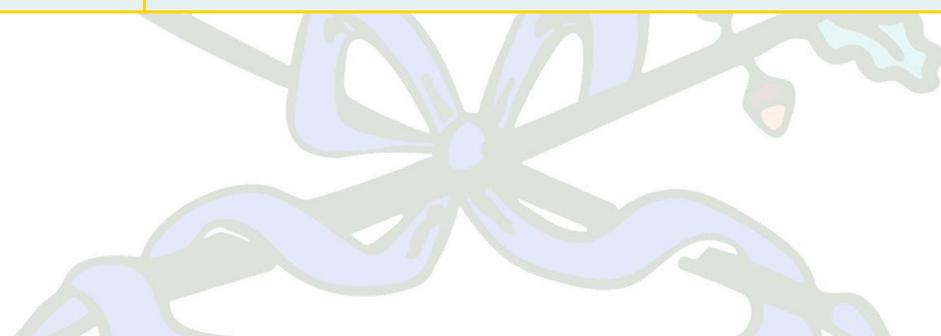




4.4.5 Des ACCUEILS de LOISIRS considérés surtout comme une offre de garde par les parents et dont les continuités éducatives avec l'école ne sont quasiment pas travaillées

Les entretiens réalisés auprès de l'équipe d'animation du centre de loisirs ont mis en exergue les points suivants :

Thématiques	Points forts	Points faibles	Propositions
Les activités proposées aux enfants	Relation de confiance et communication saine aux élus Sentiment de grande liberté accordée par la municipalité aux équipes d'animation Des enfants qui peuvent proposer des activités	Des variations dans la qualité de l'accompagnement en fonction des membres de l'équipe. L'absence d'offre en direction des enfants et jeunes de plus de 12 ans.	Perspectives de thématiques à approfondir : <ul style="list-style-type: none">•Sensibilisation et prévention des situations à risques•EEDD, dont découverte de la flore et la faune•Développement de l'imaginaire des enfants et des animateurs•L'intergénérationnel
Les modalités d'accueil des enfants	Une organisation par niveaux (maternelle/petits élémentaires/ grands élémentaires) et petits groupes aux activités différentes Une équipe d'animateurs qualifiée	Un accueil à la demi-journée non proposé Centre jugé comme trop petit pour accueillir 120 enfants max. Absence de verdure dans le centre et dans l'environnement proche du centre. Un nombre important d'absences du côté des animateurs	Proposer une tarification à la demi-journée



**Complémentarités
et continuités
éducatives**

Contact possible en direct entre des associations et des membres de l'équipe pour déployer des activités

Absence de contact animateurs-parents. Un accueil perçu avant tout comme un mode de garde. Et des demandes avant tout de développement d'activités consuméristes.
Des difficultés à échanger avec les parents sur de potentiels besoins de diagnostic et suivi médical de certains enfants
Absence de travail en partenariat avec l'Education nationale, les projets ponctuels développés dépendant de l'engagement personnel d'un professeur à la fois.

Organiser des réunions parents, animateurs, enfants
Développer et animer un partenariat de projet récurrent à l'école.

4.4.6 Une hausse tendancielle de la Fréquentation des accueils péri ET extrascolaires

Avec une capacité d'accueil de 120 élèves, dont 50 de moins de 6 ans les accueils n'atteignent pas leur remplissage maximum.

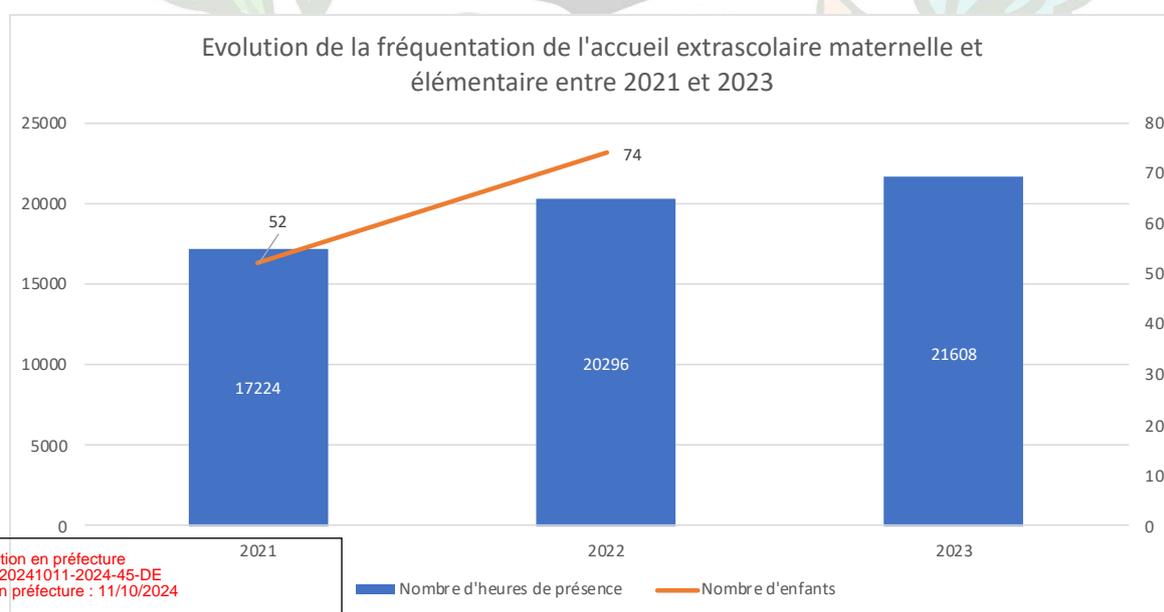
En effet, en moyenne en 2023, sur le temps périscolaire, ce sont 20 enfants qui ont été accueillis le matin, 57 le soir et 74 les mercredis. Pendant les vacances, la moyenne est de 42 enfants accueillis par jour.

Cependant quand on étudie l'évolution de la fréquentation des accueils sur les trois dernières années, on note une **tendance de fond à une hausse de la fréquentation, du côté des accueils périscolaires et du mercredi (+17,65% d'heures de présence enfant) mais encore plus fortement du côté de l'accueil extrascolaire (+25,45%).**

Évolution de la fréquentation des accueils périscolaires et du mercredi entre 2021 et 2023

Périscolaire et mercredi	2021	2022	2023	Taux d'évolution
Nombre heures de présence	35 600 heures	39 411 heures	41 883 heures	+17,65%
Nombre d'enfants accueillis	254 enfants	293 enfants	N.D.	+15,35% (hors 2023)
Effectifs moyens demi-pensionnaires	280 enfants	275 enfants	290 enfants	+3,57%

	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Juillet	Août	Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël
Effectif moyen / jour	48	45	54	34	41	28



4.4.7 Focus sur le nouveau conseil municipal des jeunes

Depuis septembre 2023, la commune de Pomponne s'est dotée d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Né de la volonté du Conseil Municipal de promouvoir la citoyenneté chez les jeunes Pomponnais, et de prendre en compte leurs besoins, envies et idées, le CMJ est composé de **11 jeunes, élus par les votes des enfants des classes de CE2 CM1 et CM2 de l'école des Cornouillers.**

Le CMJ est accompagné par :

- Les élus délégués aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse, qui auront la responsabilité générale du CMJ, en incarnant la volonté politique de la ville, et en étant les interlocuteurs des jeunes conseillers municipaux.
- Le coordinateur du CMJ, également directeur du Pôle Enfance / Jeunesse, qui sera le responsable opérationnel de la mise en œuvre du conseil et s'assurera de la bonne marche du dispositif.
- L'animatrice référente au CMJ qui aura la responsabilité d'animer les temps de travail des différentes commissions, le suivi des échéances, et qui aidera les jeunes conseillers à s'organiser, échanger et mettre en œuvre leurs idées.



4.4.8 Une offre en équipements centrée exclusivement sur le sport mais un TISSU ASSOCIATIF DIVERSIFIÉ

La ville est dotée de :

- 1 city stade
- 1 terrain de basket sur enrobé sans marquage
- 4 terrains de tennis (accès associatif exclusivement)
- 1 skate parc (2 petites rampes)
- Quelques agrès de plein air
- 1 stade « Stade des Cornouillers » comprenant 1 grand terrain de football sur terrain stabilisé rouge et un petit (aux dimensions non réglementaires) et 2 paniers de baskets sur le travers.

Courant 2024, seront ajoutés les équipements suivants :

- 1 Pumptrack
- 2 terrains de baskets 3 vs 3
- 1 deuxième city stade

La ville compte sur un **tissu associatif diversifié** :

- ✓ 19 associations sportives (tennis, boxe, danse, football, pétanque, natation, arts martiaux, roller, ...)
- ✓ 11 associations dans le champ de la culture et des loisirs (patrimoine, poker, photo, atelier écriture, arts plastiques, langues étrangères, amicales, comité des fêtes,
- ✓ 8 associations dans le champ de la solidarité et l'environnement (locataires, retraités, don de sang, jardinage, préservation de l'environnement, ...).

La commune dispose également d'une bibliothèque, gérée par Marne-et-Gondoire.

Depuis l'été 2024, la Ville propose des « **Récrés de Pomponne** », des **après-midis de jeux et de temps conviviaux ouverts à tous** dans un esprit de partage et de solidarité intergénérationnelle. 11 récrés ont ainsi été programmés les week-end de juillet 2023 à juin 2024.



4.4.9 Focus sur les attentes des enfants de moins de 12 ans

Le 31 janvier, **38 enfants** scolarisés à Pomponne en élémentaire ont été **rencontrés au sein du centre de loisirs**. La **majorité d'entre eux font des activités sportives et culturelles en dehors de Pomponne** (natation, rugby, basket et solfège à Lagny notamment, Vert-Saint-Denis et Montévrain. A Pomponne les enfants pratiquent avant tout la gymnastique, la boxe, le judo et le football).

Globalement les échanges ont fait ressortir **une bonne satisfaction des enfants concernant l'offre de loisirs et scolaire proposée.**

Les attentes exprimées se focalisent majoritairement sur :

- La diversification des jeux et activités proposées au centre de loisirs (plus de sorties notamment)
- L'évolution du menu proposé à la cantine (plus de choix, format self, ...) et des goûters plus consistants pendant les accueils péri et extrascolaires
- L'amélioration des locaux scolaires (des classes plus grandes, des murs repeints)

À noter que certains enfants ont exprimé des attentes plus générales à portée collective relatives a :

- La sécurisation de la ville (notamment la diminution de la vitesse maximale autorisée ou l'installation de ralentisseurs)
- L'écologie (diminution de la pollution)
- Le vivre ensemble (organisation d'une fête de la ville, développement des solidarités)

4.4.10 FOCUS SUR LE PUBLIC JEUNES 12-18 ANS

La commune ne dispose d'**aucune structure ni service en direction des jeunes (12-18 ans)**.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG à échelle de l'agglomération Marne et Gondoire fait état de nombreuses insuffisances et pointe un certain nombre d'enjeux :

Sur l'offre en direction des jeunes

En termes d'organisation

- Manque d'offres de service pour les + de 12 ans : ex. séjours jeunes.
- Manque d'équipements éducatifs et de coordination jeunesse.
- Difficulté de recrutement de personnel d'animation qualifié.
- Manque d'animateurs formés aux nouveaux outils et nouvelles pratiques et également de formateurs compétents.

En termes d'accès à l'offre

- Disparités d'accès aux loisirs culturels et sportifs entre filles et garçons et disparités territoriales.
- Inclusion des jeunes en situation de handicap difficile dans les structures.
- Difficulté d'accès aux résidences étudiantes et loyers élevés.

Chez les jeunes

En termes de prévention

- Difficultés grandissantes et prégnantes avec les jeunes (éducatives, sociales et addictions), absence de programmes de prévention.
- Des jeunes confrontés aux violences, voire acteurs de ces violences (intrafamiliales, conjugales, harcèlement...).

En termes d'autonomisation

- Difficulté à réaliser des démarches pour certains jeunes.
- Manque d'implication des jeunes (information/mobilisation).

4.4.11 Un faible niveau de Satisfaction en ce qui concerne l'offre existante chez Les enfants et Les jeunes interviewés

Dans le cadre de l'étude prospective jeunesse réalisée en 2023, des entretiens individuels et collectifs ont pu être menés auprès de **17 enfants et jeunes**, à la sortie de l'accueil de loisirs, à la station de bus à proximité de l'école, et au skate-parc, dans un format type « micro-trottoir ».

Bien que le nombre d'enfants et de jeunes rencontrés soit faible, il est important de noter que les **réponses recueillies sont très homogènes**, les retours vont globalement tous dans le même sens.

Les enfants font tous des **activités dans d'autres communes** voisines (athlétisme et musique à Lagny, multisport à Vaires sur Marne, Football à Courtry et Thorigny, ...).

Les seuls lieux fréquentés ponctuellement à Pomponne sont le city stade et le skate parc, qui est très apprécié par les jeunes.

Tous déplorent :

- **l'absence d'offre**

- **la difficulté à se déplacer (y compris pour aller au collège), la dangerosité des itinéraires** et donc les interdictions parentales de sortir de leurs quartiers de résidence.

La vie de quartier apparaît pourtant satisfaisante notamment à la Pomponnette, de par la proximité des familles et donc des amis chez qui les enfants vont régulièrement. Néanmoins la ville est peu attractive et sa population est caractérisée comme vieillissante.

Les enfants expriment le souhait d'avoir des équipements plus importants à proximité type piscine ou cinéma. **Tous seraient intéressés pour s'investir dans des projets collectifs pour la ville ou en leur direction.**

Du côté des jeunes, l'intérêt pour des projets collectifs est plus mitigé tout comme l'idée de l'ouverture d'une nouvelle structure type Maison des jeunes. Ils sont nombreux à passer du temps ensemble à proximité de leurs établissements mais une fois de retour à Pomponne ils restent globalement chez eux. En revanche une partie d'entre eux souhaiterait **plus d'animations et de fêtes de quartier.**

4.5 Synthèse des acquis du diagnostic

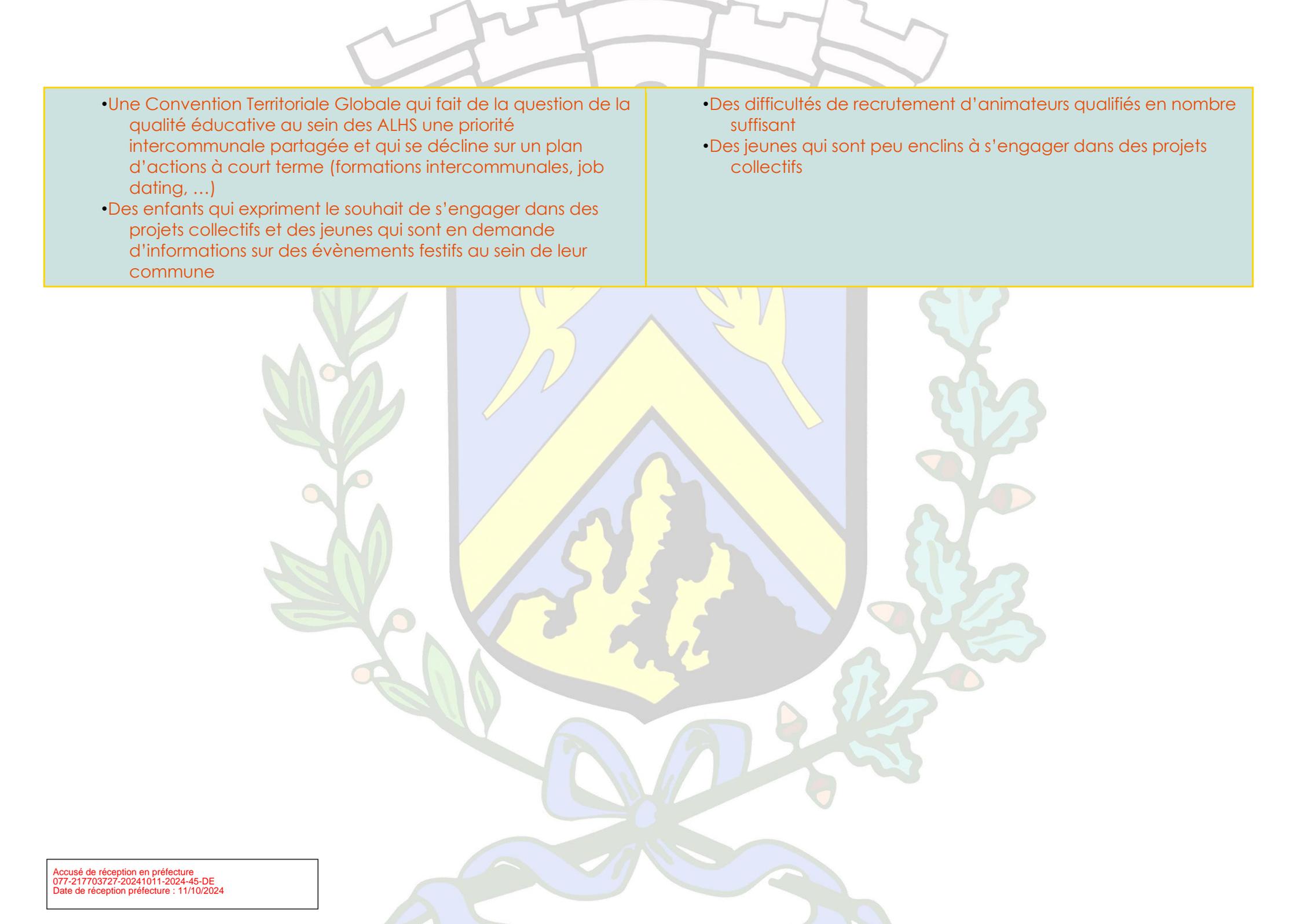
4.5.1 Les caractéristiques socio-économiques de la population

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• Augmentation tendancielle de la population• Hausse des 0-14 ans• Hausse de la part des familles avec 1 enfant (> moyennes intercommunale et départementale)• Hausse tendancielle des CSP+• Un taux de scolarisation des +18 ans qui augmenta depuis 10 ans tout comme les niveaux de diplôme• Augmentation du taux de couverture CAF depuis 2018• Part des familles monoparentales dans la population allocataire qui stagne et reste en dessous de la moyenne départementale• Une structure des familles allocataires qui évolue peu• Une hausse tendancielle de la fréquentation des accueils périscolaires et du mercredi mais encore plus fortement de l'accueil extrascolaire (+25,45%).	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des ménages seuls et des familles monoparentales• Baisse des couples avec enfant(s)• Diminution de la part des jeunes de 15-29 ans• Diminution légère des familles avec 2 et 3 enfants• Des jeunes qui sont particulièrement touchés par le chômage (17,3% des chômeurs) avec un taux d'activité inférieur aux moyennes intercommunale et départementale• Des revenus des ménages légèrement inférieurs à la moyenne intercommunale avec une légère plus forte dépendance aux prestations sociales comme• Taux de pauvreté légèrement supérieur à la moyenne intercommunale• Une diminution des familles biparentales dans la population allocataire CAF• Une part de familles monoparentales à bas revenus qui augmente fortement
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none">• Un solde migratoire négatif pour la première fois entre 2024 et 2020



4.5.2 L'offre éducative et de loisirs

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">• 26 Assistantes maternelles proposant 93 places en accueil individuel• L'association « Les Farfadets » qui propose un regroupement d'enfants de moins de 3 ans dans les locaux du centre de loisirs pendant les périodes scolaires• Des travaux d'agrandissement du groupe scolaire pour faire face à l'augmentation des effectifs et anticiper projections à la hausse.• Une offre d'accueil péri complète et un accueil extrascolaire proposé à chaque vacance• Un projet pédagogique des accueils de loisirs ambitieux• Une relation de confiance et une communication saine entre les équipes d'animation et les élus• Un sentiment de grande liberté accordée par la municipalité aux équipes d'animation• Des enfants qui peuvent proposer des activités• Une équipe d'animateurs en place qualifiée• Une organisation d'activités au sein des accueils adaptés à chaque âge• Un contact possible en direct entre des assos et des membres de l'équipe pour déployer des activités• Un CMJ, espace d'engagement et d'apprentissage de la citoyenneté des enfants du CE2 au CM2• Une offre en équipements sportifs importante et n tissu associatif diversifié• L'organisation depuis l'été 2023, des recrées de Pomponne », des après-midis de jeux et de temps conviviaux ouverts à tous• Une bonne satisfaction des enfants concernant l'offre de loisirs et scolaire proposée	<ul style="list-style-type: none">• Une offre d'accueil Petite Enfance « proportionnellement » faible avec un seul 1 multi-accueil « La Pomponnière » de 14 places, et, au total 107 places pour, en 2020, 184 enfants de 0 à 2 ans, et 157 de 3 à 5 ans (source CAF)• La commune ne dispose ni de Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ni de Relais Petite Enfance (RPE)• L'absence d'offre en direction des enfants et jeunes de plus de 12 ans.• Un accueil à la demi-journée en centre de loisirs non proposé• Des variations dans la qualité de l'animation proposée dans les accueils en fonction des membres de l'équipe et un nombre important d'absences des animateurs• Un centre jugé comme trop petit pour accueillir 120 enfants au maximum• Absence de verdure dans le centre et dans l'environnement proche du centre.• Absence de contact animateurs-parents et des difficultés à échanger avec les parents sur de potentiels besoins de diagnostic et suivi médical de certains enfants• Un accueil péri et extrascolaire perçu avant tout comme un mode de garde. Et des demandes avant tout de développement d'activités consoméristes.• Absence de travail en partenariat avec l'Education nationale, les projets ponctuels développés dépendant de l'engagement personnel d'un professeur à la fois• Une absence d'équipements culturels et artistiques• Une absence de structure ou de service en direction des jeunes (12-18 ans).• Une faible satisfaction des jeunes sur l'offre proposée et des difficultés exprimées quant à leur mobilité
Opportunités	Menaces

- 
- Une Convention Territoriale Globale qui fait de la question de la qualité éducative au sein des ALHS une priorité intercommunale partagée et qui se décline sur un plan d'actions à court terme (formations intercommunales, job dating, ...)
 - Des enfants qui expriment le souhait de s'engager dans des projets collectifs et des jeunes qui sont en demande d'informations sur des événements festifs au sein de leur commune

- Des difficultés de recrutement d'animateurs qualifiés en nombre suffisant
- Des jeunes qui sont peu enclins à s'engager dans des projets collectifs

5 Mise en perspective - Proposition d'arbre d'impacts et d'objectifs



6 Présentation des fiches actions

- 6.1 Fiche action 1 : Investir le soutien à la parentalité dès la toute petite Enfance
- 6.2 Fiche action 2 : Renforcer la plus-value éducative de l'action en direction des 6-11 ans
- 6.3 Fiche action 3 : Renforcer l'éducation aux objectifs de développement durable, en direction des 6-11 ans
- 6.4 Fiche action 4 : Amplifier l'action du CMJ

Les fiches actions se trouvent en ANNEXE 1

7 LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT

Impacts	Objectifs	Actions structurantes	2024		2025		2026		2027		
			S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
1. Conforter l'offre existante	1.1 Consolider et développer l'offre d'accueil petite enfance	FA1 Investir le soutien à la parentalité dès la toute petite enfance			Mise en place d'une équipe projet	Etude d'opportunité et de faisabilité du développement de l'offre petite enfance	Mise en œuvre des projets et actions construites au cours du 2ème semestre 2025			Evaluation finale	
	1.2 Investir la question du soutien à la parentalité de la petite enfance à l'âge adulte					Etude d'opportunité et de faisabilité du développement de l'offre petite enfance					
	1.3 Renforcer l'inscription des questions de participation, citoyenneté, éducation au DD, au cœur des projets pédagogiques des réponses existantes	FA 2 Renforcer la plus-value éducative de l'action -en direction des 6-11 ans		Mise en place d'une équipe projet et analyse des modes d'implication des enfants au sein de l'ALSH	Animation de temps d'échange et de réflexion autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'éducation aux ODD associant professionnels de la petite enfance, Education Nationale, Associations, Parents et déploiement dans ce cadre d'initiatives partenariales associant les parents autour de l'apprentissage de la citoyenneté et						
				Actualisation du projet pédagogique de l'accueil de loisirs	Elaboration du plan de formation-action des professionnels de la petite enfance et de l'enfance	Mise en place du plan de formation					
	FA3 Renforcer l'éducation aux ODD en direction des 6-11 ans	Constitution d'une équipe projet	Programmation des activités saisonnières pour 2025 et mise en œuvre d'une communication ciblée	Lancement des activités saisonnières puis de manière régulière chaque année jusqu'au terme du PEdT, évaluation saisonnière, adaptation du plan de communication, programmation des activités saisonnières N+1							
	FA4 Amplifier l'action du CMJ		Etude de faisabilité du CME et montée en puissance du CMJ	Mise en place du CME							
2. Construire la politique éducative territoriale en direction des adolescents et des jeunes	2.1 Animer, à l'échelle des quartiers, la communauté éducative (au sens large) dans une logique de développement social local (aller vers, rencontres intergénérationnelles et inter-quartiers)	FA 5 Créer une Journée des jeunes		Constitution d'une équipe projet	Finalisation de la co-conception du projet avec les adolescents et les jeunes	Mise en œuvre du projet, évaluation, valorisation et perfectionnement continu du projet					
				Co-conception du projet avec les adolescents et les jeunes	Etude de faisabilité et de coût et labellisation de la démarche						
	2. Mettre en place un pôle d'animation et d'accompagnement à l'intention des jeunes	FA 6 Favoriser une citoyenneté active des jeunes et accompagner leurs initiatives		Mise en place d'une équipe projet et préfiguration du projet	Perfectionnement du projet en lien aux jeunes, aux associations et à l'Education Nationale			Mise en œuvre, évaluation et perfectionnement du projet			
				Etude de faisabilité RH et financière							
3. Animer un partenariat de projet à l'échelle de la Ville	3.1. Mettre en place les instances de gouvernance du PEdT, en mobilisant notamment les associations	FA 7 Constituer et animer la communauté éducative locale		Mise en place d'un Comité de pilotage (COFIL) interinstitutionnel du PEdT- Plan Mercredi	Fonctionnement continu des instances de gouvernance du PEdT-plan mercredi						
				Constitution des équipes projet							
				Elaboration en Comité de pilotage d'un référentiel de pilotage et d'évaluation continue du projet							

8 LE PLAN MERCREDI

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets mis en œuvre le mercredi, sont recherchés :

- * La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'Enfant.
- * L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- * La mise en valeur de la richesse des territoires
- * Le développement d'activités éducatives de qualité

8.1 Les objectifs qualitatifs et quantitatifs

Objectifs pédagogiques	Indicateurs qualitatifs	Indicateurs quantitatifs
Renforcer la continuité éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la directrice de l'ALSH aux conseils d'école - Création d'un conseil du centre, incluant les RPE et la directrice d'école - Création de Charte d'utilisation des locaux et du matériel en commun ALSH/Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances du conseil du centre - Nombre de conseils d'école avec la directrice de l'ALSH - Nombre de chartes en commun validées et mises en œuvre
Co-construire des projets d'animation avec l'équipe enseignante, en lien avec les programmes scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de co-construction ALSH/Ecole 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets communs construits ou reconduits - Nombre d'instances de travail en commun - Nombre de projets communs créés par rapport à l'année passé
Impliquer la communauté éducative et notamment les parents, dans la construction et la participation aux projets d'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'évènements impliquant les parents (portes ouvertes, kermesse, spectacle...) - Création d'un conseil du centre - Mise en place de sondages de satisfaction après chaque évènement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements menés à terme - Nombre d'évènements par rapport à l'année précédente - Nombre de parents participant activement à l'organisation et la mise en œuvre d'évènements - Nombre de retours positifs aux sondages d'après évènements

8.2 Les moyens humains

- Personnel communal :

- 1 Directeur de Pôle
- 1 Directrice des accueils périscolaires et de loisirs
- 1 Directrice adjointe des accueils périscolaires et de loisirs
- 9 Animateurs/trices titulaires du BAFA
- 7 ATSEM (dont 2 à mi-temps)
- 4 Agents de restauration

- Partenaires extérieurs :

- Associations culturelles
- Associations sportives
- Associations environnementales
- Equipe enseignante
- Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

- Intervenants :

- Intervenants associatifs rémunérés
- Intervenants associatifs bénévoles
- Intervenants de statut privé non associatif
- Parents
- Enseignants
- Autres personnels municipaux

- ♣ Les enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé

La collectivité et le directeur de l'accueil mettront tout en œuvre afin de pouvoir accueillir au mieux ces enfants. Il s'agit là cependant de « cas par cas », et une rencontre avec les parents au moment de l'inscription est nécessaire afin d'assurer l'accueil dans de bonne condition de sécurité. Un Projet d'Accueil Individualisé devra être mis en place avec un médecin afin que toutes les conditions soient réunies pour que l'enfant puisse s'épanouir dans notre structure. Un aménagement de l'accueil sera donc possible exceptionnellement pour ces enfants.

En complément de l'école, l'accueil périscolaire représente un espace d'apprentissage et de socialisation important. C'est en jouant et pratiquant ensemble des activités culturelles ou physiques, en découvrant ensemble les richesses de la nature, que les enfants et les jeunes apprendront la tolérance et le respect de leurs différences.

8.3 Les locaux

- Locaux municipaux
 - Un Accueil de loisirs (capacité 120 enfants)
 - Une halle des sports
 - Locaux de l'école
 - Un restaurant scolaire
 - Une bibliothèque (Marne et Gondoire)
 - Terrains de sport « football, basket, handball, Skatepark, Pumptrack, City stade...)
 - Jardin de Châalis (Jardins partagés)



(Accueil de loisirs)

8.4 Une journée type de fonctionnement

7h00 – 9h30 : Arrivée des enfants à l'accueil de loisirs / Activités calmes ou jeux libres

9h15 : Rangement / Passage aux toilettes

9h30 : Rassemblements par groupes et présentation de la journée

09h45 – 11h15 : Animations (ateliers manuels, jeux, intervenants, activités culturelles ou sportives)

11h15 : Rangement / Passage aux toilettes / Lavage des mains

11h30 – 13h00 : Repas

13h00 : Passage aux toilettes et lavage des mains

13h15 – 14h30 : Temps de repos et temps calme pour les enfants qui ne vont pas au dortoir

13h30 – 15h15 : Sieste et réveil échelonné pour les enfants au dortoir

14h30 – 16h00 : Animations (ateliers manuels, jeux, intervenants, activités culturelles ou sportives)

15h30 – 16h00 : Animations (ateliers manuels, jeux, intervenants, activités culturelles ou sportives) pour les petits après la sieste

16h00 – 16h15 : Rangement / Passage aux toilettes / lavage des mains

16h15 – 16h20 : Préparation du goûter

16h20 – 16h45 : Goûter

16h45 – 17h00 : Rangement goûter / Vaisselle / Lavage des mains

17h00 – 19h00 : Départ des enfants / activités calmes et jeux libres

Les enfants ont le plus souvent le choix de leurs activités, parmi plusieurs proposées. Leurs avis et envies sont régulièrement recueillis afin de proposer des activités susceptibles de les intéresser. Un bilan de la journée est fait avec les enfants, pendant le goûter, sous forme de temps d'échange, afin de recueillir leurs ressentis de la journée.

9 L'évaluation du PEDT/Plan mercredi

9.1 La fonction d'évaluation

La démarche d'évaluation en lien avec la gouvernance du PEDT doit permettre d'apprécier :

- L'impact des actions, leur complémentarité, leur caractère innovant et/ ou expérimental proposées sur le territoire durant les 3 années de labellisation : publics et quartiers touchés, objectifs couverts...
- L'atteinte des objectifs prioritaires fixés collectivement en comité technique et comité de pilotage afin d'apprécier les résultats du déploiement des actions référencées PEDT.
- La mobilisation des acteurs de la communauté éducative au sens large et leur implication dans la dynamique : renforcement de la culture commune, partenariats innovants, interconnaissance des acteurs

Le processus d'évaluation doit également permettre, à ce titre, le suivi :

- des instances de gouvernance,
- des actions menées dans le cadre du PEDT,
- du plan d'actions.

9.2 Les indicateurs d'évaluation du PEDT

- La pertinence du projet : ces critères permettent de mesurer si les objectifs répondent aux attentes du public et aux besoins du territoire. Ils sont à suivre tout au long du projet, car ils seront importants en cas d'évolution du contexte du PEDT. Ils peuvent aboutir à la définition d'une nouvelle orientation, à de nouveaux objectifs.
- L'efficacité du projet : ces critères décrivent la réalisation des objectifs du PEDT. Leur intérêt réside dans la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints. Il s'agit ensuite de mesurer des écarts et de les analyser.
- L'impact du projet : ces critères mesurent les retombées positives ou négatives sur les publics, à moyen et long terme.

Les indicateurs se trouvent sur chaque fiche action en ANNEXE 1

9.3 Les modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation

Deux réunions seront mises en place avec le Comité de pilotage afin d'évaluer le projet pendant et à la fin de l'année scolaire. Différents moyens pourront être mis en place :

- Consultations des familles (questionnaires, réunions, groupes de travail...)
- Consultations des enfants (évaluation en fin de cycle d'activité...)
- Consultations des professionnels (questionnaires, rencontres, réunions d'échange...)

10 SIGNATURES

PEDT – PLAN MERCREDI

Investir le soutien à la parentalité dès la toute petite enfance

6

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Petite Enfance, ALSH, parentalité, communauté éducative
Date de démarrage : 1 ^e semestre 2025	

CONSTATS INITIAUX

Les travaux de diagnostic préalables à l'élaboration du PEDT ont fait ressortir le fait que l'offre d'accueil Petite Enfance était proportionnellement « faible » au regard des besoins potentiels de modes d'accueil.

Ils ont également mis en évidence la faible satisfaction des enfants par rapport à l'offre existante sur la commune.

Ils ont enfin fait ressortir que, en règle générale, les parents pomponnais étaient globalement peu investis et mobilisés dans les réponses éducatives mises en œuvre en direction de leurs enfants.

Dans la perspective de garantir dans la durée l'attractivité du territoire pomponnais, il est indispensable que la commune de Pomponne engage une action forte sur ces différents points.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de conforter et de développer l'offre d'accueil petite enfance, et plus encore de mobiliser les parents dans les réponses éducatives mises en œuvre en direction des enfants, les objectifs spécifiquement poursuivis par cette action sont de :

- ☒ Constituer une véritable communauté des parents pomponnais et pleinement les associer au fonctionnement de la communauté éducative,
- ☒ Mieux accompagner les parents dans leurs parcours sur la parentalité,
- ☒ Valoriser dans ce cadre les réponses existantes sur la commune et, sur cette base, mieux cerner les besoins des familles.

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

1. Mettre en place, sous la responsabilité du pôle Enfance et sous la forme d'une « réunion café », une rencontre de bienvenue aux nouveaux nés, et d'accueil des jeunes parents. Outre le fait d'éviter toute forme d'isolement des jeunes parents pomponnais, il s'agira de mieux cerner leurs besoins – entre autres en termes d'accueil de leurs enfants, comme de les accompagner par rapport aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer

2. « Ouvrir » l'ALSH aux parents, au travers de journées « porte ouverte » - avec pour intention de faire en sorte que les parents identifient mieux les animateurs intervenants sur l'ALSH comme la spécificité de l'action éducative mise en

œuvre sur Pomponne dans les temps péri et extrascolaires, et puissent, au travers d'une co-création de projets d'activités avec l'équipe de l'ASLH, être parties prenantes du projet éducatif et pédagogique de l'ASLH

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

- ✘ Pôle Enfance
- ✘ Pôle Communication
- ✘ Bibliothèque
- ✘ Associations Les Farfadets
- ✘ Éducation nationale

ÉCHEANCIER

1^{er} semestre 2025 :

- ✘ Mise en place d'une équipe projet
- ✘ Mise en place de la réunion café et des journées porte ouverte de l'ASLH
- ✘ Recueil dans ce cadre des besoins des parents au plan éducatif et social (vs isolement)

2^{ème} semestre 2025

- ✘ Etude d'opportunité et de faisabilité du développement de l'offre petite enfance
- ✘ Construction – en associant les parents, d'un projet territorial d'accueil et de soutien à la parentalité
- ✘ Co-création, en associant les parents de projets d'activités

A partir du 1^{er} semestre 2026 :

- ✘ Mise en œuvre des projets et actions construites au cours du 2^{ème} semestre 2025
- ✘ Evaluation et perfectionnement continu des projets et actions mise en œuvre

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas, à court terme, de financements spécifiques.

Des financements importants pourront s'avérer nécessaires à compter de 2026 au titre du développement de l'offre petite enfance.

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ✘ Effectivité de la mise en œuvre de l'action
- ✘ Nombre et types d'acteurs mobilisés autour de la mise en œuvre de l'action
- ✘ Nombre et âge des enfants des parents participant aux réunions café et aux journées portes ouvertes
- ✘ Types de besoins identifiés au plan social et en termes de modes d'accueil
- ✘ Nombre de projets ayant mobilisé les parents dans la mise en œuvre
- ✘ Evolution des perceptions des parents en terme d'isolement social, au plan éducatif, et concernant les réponses qui leur sont apportées sur le territoire de Pomponne

PEDT – PLAN MERCREDI

Renforcer la plus-value éducative de l'action -en direction des 6-11 ans

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Enfance, continuité éducative ALSH Participation, citoyenneté
Date de démarrage : 2 ^{ème} semestre 2024	

CONSTATS INITIAUX

La commune ne dispose d'aucune structure ou de service intervenant en direction des jeunes (12-18 ans).

En outre, les jeunes rencontrés en entretien n'ont manifesté qu'un intérêt mitigé pour des projets collectifs, comme pour l'idée d'ouverture d'une nouvelle structure à leur intention.

Dans le même temps, et alors même que l'accueil de loisirs a inscrit dans son projet éducatif et pédagogique les questions de sensibilisation au respect de l'environnement et du développement de la citoyenneté et de la coopération, l'accueil de loisirs semble avant tout perçu par les parents que comme ne proposant un « mode de garde ».

Enfin, aucun lien formel n'est fait à ce jour entre l'action déployée en direction de la petite enfance et de l'enfance et l'action mise en œuvre par l'Education Nationale au titre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de conforter l'offre existante, et notamment en direction des 6-11 ans, les objectifs plus spécifiquement poursuivis par cette action sont de :

- ☒ Assurer un *continuum* éducatif de la petite enfance à l'âge adulte
- ☒ Accroître la qualité éducative des réponses proposées aux différents âges
- ☒ Passer d'une perception des accueils de loisirs comme d'une offre de garde et d'activités « à consommer » à celle d'un accueil éducatif favorisant le développement de la citoyenneté des enfants et des jeunes en concertation avec les parents
- ☒ Préparer le terrain pour une action en direction des jeunes favorisant leurs engagements dans la vie sociale locale

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

3. Analyser les modes d'implication des enfants et des parents au sein de l'accueil de loisirs et identifier les leviers à activer pour renforcer leur participation
4. Expliciter le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et organiser des temps d'échange accueil de loisirs/multi-accueil/éducation Nationale/parents/associations
5. Formaliser un plan de formation-action en direction des professionnels intervenants en direction de la petite enfance et de l'enfance en lien aux questions de participation et d'éducation à la citoyenneté – dont Education aux ODD

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

- ☒ Accueil de loisirs, Pôle Enfance, Service RH
- ☒ Éducation nationale, Associations (SEVE de Pomponne, Les Farfadets, Associations sportives, ...)
- ☒ Parents

ÉCHEANCIER

2^e semestre 2024 :

- ☒ Mise en place d'une équipe projet et analyse des modes d'implication des enfants au sein de l'ALSH
- ☒ Actualisation du projet pédagogique de l'accueil de loisirs

1^{er} semestre 2025 :

- ☒ Animation de temps d'échange et de réflexion autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'éducation aux ODD associant professionnels de la petite enfance, Education Nationale, Associations, Parents
- ☒ Elaboration du plan de formation-action des professionnels de la petite enfance et de l'enfance

A partir du 2^{ème} semestre 2025

- ☒ Mise en place du plan de formation
- ☒ Poursuite de l'animation de temps d'échange et de réflexion autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'éducation aux ODD
- ☒ Déploiement dans ce cadre d'initiatives partenariales associant les parents autour de l'apprentissage de la citoyenneté et d'éducation aux ODD

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques hors dépenses liées au plan de formation des professionnels de la petite enfance et de l'enfance +, en tant que de besoin, financement de l'intervention de personnes ressources pour l'animation des temps d'échange et de réflexion

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ☒ Réalisation des actions prévues dans le plan d'action
- ☒ Nombre et types d'initiatives nouvelles mises en œuvre en partenariat et associant les parents en lien aux questions d'apprentissage de la citoyenneté et d'éducation au ODD
- ☒ Nombre et types d'initiatives citoyennes mises en œuvre par les jeunes
- ☒ Evolution des perceptions des parents concernant la fonction des accueils

PEDT – PLAN MERCREDI

Renforcer l'éducation aux ODD¹ en direction des 6-11 ans

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Enfance, ALSH, parentalité, Education aux objectifs du développement durable Citoyenneté et vie sociale
Date de démarrage : 2 ^{ème} semestre 2024	

CONSTATS INITIAUX

Les travaux de diagnostic préalables à l'élaboration du PEdT ont fait ressortir tout l'intérêt que les élus de Pomponne attachaient à ce que le PEdT-plan mercredi intègre la question de l'éducation à l'environnement comme aux objectifs du développement durable.

En outre, il semble prioritaire, en vue d'un renforcement du sentiment d'appartenance des enfants et des jeunes à leur territoire et de leur potentielle implication dans celui-ci au titre d'une citoyenneté active, que ceux-ci aient l'occasion d'activités sociales favorisant le lien intergénérationnel et la transmission des savoirs et savoir-faire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de conforter l'offre existante et de renforcer l'inscription des questions de participation, citoyenneté, éducation au DD, au cœur des projets pédagogiques des réponses existantes, les objectifs plus spécifiquement poursuivis par cette action sont de :

- ☒ Eduquer à l'environnement (nature, jardinage...)
- ☒ Partager un moment fédérateur associant groupes d'enfants, de parents et d'animateurs et plus largement la population.

Il s'agit en outre de faire en sorte que le plus grand nombre ait connaissance de la nature, du territoire et de ses centres d'intérêt comme des conditions de préservation de la nature (patience récolte ...), et de son entretien respectueux.

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

6. Programmer une série d'activités rythmées en fonction des saisons et des activités de jardin (entretien, semis/plantations, récolte,...)
7. Mettre en place une communication intense autour de cette action
8. Veiller à ce titre à garantir la diversité des participants de la communauté éducative qui seront associés

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20241011-2024-45-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

¹ Objectifs de Développement Durable. Cf [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://un.org)

- ☒ Association des Jardins
- ☒ CMJ, ALSH
- ☒ Éducation nationale
- ☒ Autres associations de Pomponne
- ☒ SIETREM

ÉCHEANCIER

2^e semestre 2024 :

- ☒ Constitution d'une équipe projet
- ☒ Programmation des activités saisonnières pour 2025
- ☒ Mise en œuvre d'une communication ciblée

A partir du 1^{er} semestre 2025

- ☒ Lancement des activités saisonnières

Puis de manière régulière chaque année jusqu'au terme du PEDT :

- ☒ Evaluation saisonnière
- ☒ Adaptation du plan de communication
- ☒ Programmation des activités saisonnières N+1

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques hors dépenses d'animation, de communication et de « convivialité » liées à sa réussite.

Possibilité d'obtenir des financements spécifiques pour l'action en lien à des appels à projets.

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ☒ Nombre et types d'activités saisonnières programmées
- ☒ Nombre d'enfants, parents, acteurs éducatifs associés à la conception, à l'animation et à la mise en œuvre des actions
- ☒ Evolution des perceptions des enfants, jeunes et adultes concernant la vie sociale à Pomponne, et en termes de connaissance de la Nature, de ses rythmes et des écosystèmes pomponnais

PEDT – PLAN MERCREDI

Amplifier l'action du CMJ

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Enfants, collégiens, jeunes
Date de démarrage : 2 ^{ème} semestre 2024	Participation, vie sociale locale Intergénérationnel

CONSTATS INITIAUX

Depuis septembre 2023, la commune de Pomponne s'est dotée d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Dans le même temps on constate que la commune ne dispose d'aucune structure ni service en direction des jeunes.

En outre, les jeunes témoignent dans leurs temps de loisirs de pratiques de « consommation » d'activités, le plus souvent à l'extérieur de la commune. Il existe de fait un faible ancrage des jeunes sur le territoire.

On relève enfin les difficultés de certains jeunes à réaliser les démarches qu'ils doivent accomplir comme un manque évident d'implication des jeunes dans la vie locale.

Il existe pourtant une volonté politique forte de la commune à ce que la politique éducative du territoire contribue à donner aux jeunes des opportunités d'engagement, comme à ce qu'ils s'investissent dans la vie sociale locale.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de construire la politique éducative territoriale en direction des adolescents et des jeunes et d'animer, à l'échelle des quartiers, la communauté éducative (au sens large) dans une logique de développement social local (aller vers, rencontres intergénérationnelles et inter-quartiers), les objectifs plus spécifiquement poursuivis au travers de cette action sont d'amplifier l'action du CMJ au travers de :

- la mise en place d'un CME,
- son extension à venir aux collégiens,
- la mise en place par son biais des actions intergénérationnelles.

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

9. Conduire une étude de faisabilité du projet au sein de l'équipe dédiée du CMJ
10. Travailler à une montée en puissance de l'action du CME
11. Co-construire des actions de développement social impliquant les enfants, collégiens et jeunes dans cette construction

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

- Elus délégués aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse

Accusé de réception en préfecture
077-211703727-20241017-2024-45-DE

Date de réception préfecture : 11/10/2024

- Pôle technique, enfance, com/animation, service à la population

- ✘ Éducation Nationale
- ✘ Associations locales

ÉCHEANCIER

2^e semestre 2024 :

- ✘ Etude de faisabilité du CME et montée en puissance du CMJ

1^{er} semestre 2025 :

- ✘ Mise en place du CME
- ✘ Co-construction d'actions de développement social

A partir du 2^{ème} semestre 2025 :

- ✘ Mise en œuvre des actions de développement social local et évaluation continue des actions mises en œuvre par le CME et le CMJ

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas de financements spécifiques, hormis les financements qui s'avèreraient nécessaires pour la bonne réussite des actions de développement social local (matériels, coûts de communication et de convivialité).

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ✘ Effectivité de la mise en œuvre de l'action
- ✘ Nombre et genre des enfants participant aux rencontres du CME et associés à la construction et à la mise en œuvre d'actions de développement social local
- ✘ Nombre et genre des enfants, de collégiens et lycéens participant aux rencontres du CMJ et associés à la construction et à la mise en œuvre d'actions de développement social local
- ✘ Nombre et types de projets de développement social mis en œuvre sur le territoire et ayant associé les enfants et les jeunes à leur conception et mise en œuvre
- ✘ Evolution des perceptions des enfants et des jeunes concernant les opportunités existantes pour eux sur le territoire de Pomponne

PEDT – PLAN MERCREDI

Créer une journée des jeunes

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Jeunesse, participation, vie sociale locale
Date de démarrage : 1 ^{er} semestre 2025	

CONSTATS INITIAUX

L'ancrage des jeunes sur le territoire est aujourd'hui très faible. Leur pratiques d'activités dans leur temps libres, se font, pour la plupart d'entre eux à l'extérieur de la commune. On relève en outre le sentiment de certains jeunes d'être « bannis » du territoire de Pomponne ainsi qu'un regard négatif pouvant être porté sur les jeunes de la commune par certains habitants.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de construire la politique éducative territoriale en direction des adolescents et des jeunes d'animer la communauté éducative (au sens large) dans une logique de développement social local, les objectifs plus spécifiquement poursuivis par cette action sont de :

- ☒ Fédérer les jeunes autour d'un temps fort annuel pouvant contribuer à développer leur sentiment d'appartenance au territoire
- ☒ Fortement mobiliser les jeunes autour de la conception de cet évènement qui se doit d'être original, attractif, et contribuer de manière atypique à valoriser le patrimoine de la commune de Pomponne

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

12. Concevoir le projet en associant les adolescents et les jeunes à cette conception et en veillant à donner libre court à leur imagination, à partir d'un travail en lien à avec l'histoire de Pomponne (sous forme de dessin, de mascotte(s), de géocaching) et une approche de type « capsule temporelle »),
13. Présenter le projet aux associations locales et à l'Education Nationale en vue de leur implication dans la mise en œuvre et la réussite du projet tant dans sa phase préparatoire qu'au cours du temps fort
14. Mettre en œuvre le projet, l'évaluer, le valoriser et le perfectionner

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20241011-2024-45-DE
Date de réception: préfecture, 11/10/2024

- ☒ Monsieur le Maire, Etus délégués aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse

- ☒ Coordinateur du CMJ et animatrice référente
- ☒ Pôle technique, enfance, com/animation, service à la population
- ☒ Éducation Nationale
- ☒ Associations locales

ÉCHEANCIER

2^{ème} semestre 2024 :

- ☒ Mise en place d'une équipe projet
- ☒ Co-conception du projet avec les adolescents et les jeunes

1^{er} semestre 2025

- ☒ Finalisation de la co-conception du projet avec les adolescents et les jeunes
- ☒ Présentation du projet à l'Éducation Nationale et aux associations locales
- ☒ Etude de faisabilité et de coût et labellisation de la démarche

A partir du 2^{ème} semestre 2025

- ☒ Mise en œuvre du projet
- ☒ Evaluation, valorisation et perfectionnement continu du projet

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas impérativement de mobiliser des financements.

Néanmoins, elle pourra nécessiter pour sa bonne réalisation de mobiliser des personnes ressources à même d'aider à la conception ou à la mise en œuvre du projet, comme des coûts de matériels et d'ingénierie, et de communication. L'évaluation du coût du projet après conception avec les adolescents et les jeunes est indispensable avant sa mise en œuvre. En fonction de la nature du projet, des financements pourront être mobilisés, *via* la CAF, la Région ou différentes Fondations, dans le cadre d'appels à projet ou d'aides à l'investissement.

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ☒ Effectivité de la mise en œuvre du projet
- ☒ Nombre, types et genre des participants associés à la conception et à la mise en œuvre du projet
- ☒ Evolution des perceptions des collégiens et des jeunes en termes d'appartenance au territoire
- ☒ Impacts constatés en terme de notoriété du territoire pomponnais

PEDT – PLAN MERCREDI

Favoriser une citoyenneté active des jeunes et accompagner leurs initiatives

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Oui	Domaines concernés : Jeunesse, vie locale, participation, éducation aux ODD
Date de démarrage : 2 ^{ème} semestre 2024	

CONSTATS INITIAUX

La commune ne dispose d'aucune structure ni service en direction des jeunes.

Dans le même temps, on relève que les pratiques des jeunes dans leurs temps libres sont avant tout des pratiques de « consommation » d'activités, le plus souvent à l'extérieur de la commune.

Par ailleurs, il existe un faible ancrage des jeunes dans la vie locale, qui par ailleurs se mobilisent peu dans la vie locale et sur des actions de développement social local.

Dans ce cadre, la commune a souhaité, préalablement à l'engagement d'élaboration de son PEDT-plan mercredi, conduire une réflexion prospective pour la mise en œuvre d'une politique en direction de la jeunesse.

Si l'étude prospective a conclu à la nécessité, dans un premier temps, de renforcer la qualité éducative des actions conduites en direction des enfants, et notamment en travaillant sur les questions de la participation des enfants, elle n'a pas exclu, à terme, de mettre en place un pôle d'animation et d'accompagnement à l'intention des jeunes.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de construire la politique éducative territoriale en direction des adolescents et des jeunes et à l'objectif de mettre en place un pôle d'animation et d'accompagnement à l'intention des jeunes, les objectifs plus spécifiquement poursuivis au travers de cette action sont de :

- ☒ Favoriser, en lien aux associations et aux autres services de la commune, la citoyenneté active des jeunes,
- ☒ Les mobiliser sur les questions écologiques et de développement durable et leur appartenance au territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20241011-2024-45-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

15. Préfigurer le projet du pôle d'animation et d'accompagnement à l'intention des jeunes. Conçu avant tout comme un lieu ressource pour l'élaboration de projets d'utilité sociale pour le territoire et à vocation écologique et de développement durable, les jeunes y trouveront un appui d'ingénierie pour l'élaboration de ces projets comme pour leur mise en œuvre. En outre, en lien aux envies individuelles et collectives qui seront les leurs et aux initiatives qu'ils devront et pourront prendre dans ce cadre, ils seront accompagnés (information, orientation, soutien à la formalisation du projet et à son financement) dans leur différentes démarches
16. Perfectionner le projet en lien aux jeunes de Pomponne, et plus spécifiquement ceux du CMJ, puis, en lien aux associations et aux acteurs de l'Education Nationale,
17. Etudier la faisabilité RH et financière de la création du pôle d'animation et d'accompagnement à l'intention des jeunes
18. Mettre en œuvre le projet, l'évaluer en continu et le perfectionner.

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

- ✘ Elus délégués aux affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse
- ✘ Coordinateur du CMJ et animatrice référente
- ✘ Pôle technique, enfance, com/animation, service à la population
- ✘ Education Nationale
- ✘ Associations locales

ÉCHEANCIER

2^e semestre 2024 :

- ✘ Mise en place d'une équipe projet et préfiguration du projet

1^{er} semestre 2025

- ✘ Perfectionnement du projet en lien aux jeunes, aux associations et à l'Education Nationale
- ✘ Etude de faisabilité RH et financière

2^{ème} semestre 2025

- ✘ Mise en œuvre, évaluation et perfectionnement du projet

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action pourrait nécessiter des investissements et coûts de fonctionnement importants. Différentes aides pourront être sollicités auprès de la CAF notamment (cf PS Jeune pour l'aide au financement de postes d'animateurs, aides à l'investissement classique ou ALSH) notamment et de la Région Ile de France (aides et appels à projets thématiques).

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ✘ Mise en œuvre effective de l'action
- ✘ Nombre et genre des jeunes mobilisés pour la conception du projet
- ✘ Nombre et genre des jeunes fréquentant le pôle d'animation et d'accompagnement
- ✘ Types de demandes d'accompagnement exprimées et types de projets individuels et collectifs mis en place
- ✘ Evolution des perceptions des jeunes concernant le territoire et la place qui y est la leur
- ✘ Evolution des pratiques des jeunes au titre de la mise en œuvre de leurs initiatives individuelles et collectives et en termes d'implication dans la vie locale

PEDT – PLAN MERCREDI

Constituer et animer la communauté éducative locale

GROUPE PROJET RÉFÉRENT : Non	Domaines concernés : Organisation des services, gouvernance et pilotage, partenariat
Date de démarrage : 2 ^e semestre 2024	

CONSTATS INITIAUX

La conduite de la démarche d'élaboration du PEDT- Plan Mercredi a mis en évidence la nécessité d'animer un partenariat de projet à l'échelle de la Ville au travers de :

- La mise en place d'instances de gouvernance du PEDT,
- La construction de complémentarités entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu d'animer un partenariat de projet à l'échelle de la Ville, les objectifs plus spécifiquement poursuivis par cette action sont de :

- ☒ Construire un continuum éducatif de la petite enfance à la jeunesse,
- ☒ Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives mises en œuvre dans les différents temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire, familial,...).

DESCRIPTION DE L'ACTION - CONDITIONS ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'action va consister à :

19. Mettre en place des instances de gouvernance du PEdT associant largement la diversité des acteurs de la communauté éducative. Il est proposé dans ce cadre de mettre en place un comité de pilotage du PEdT. Celui-ci aura pour mission principale de :
 - ☒ Mobiliser la diversité des acteurs de la communauté éducative autour de l'appropriation puis de la mise en œuvre du PEdT, en veillant dans ce cadre à assurer une bonne circulation de l'information entre ces différents acteurs et à susciter leur envie de participer à cette mise en oeuvre
 - ☒ Assurer l'évaluation en continu et *in itinere* du PEdT, de ses avancées, et de procéder, en tant que de besoin à sa réorientation.
20. Appuyer la mise en œuvre du PEdT sur la mise en œuvre d'équipes projets. Ces équipes projets, qui seront au nombre de 3 – à raison d'une équipe projet par effet recherché – et dont le référent sera clairement identifié, seront constituées de représentants de la commune, de l'Education Nationale, et des partenaires institutionnels et associatifs de la Ville. Elles auront pour mission de mettre en œuvre les actions du PEdT.

PARTENAIRES À ASSOCIER EN PRIORITÉ

- ❑ Direction Générale des Services
- ❑ Pôle Service à la population
- ❑ Pôle Enfance
- ❑ Éducation nationale
- ❑ Associations (SEVE de Pomponne, Les Farfadets, Associations sportives,...)
- ❑ CAF
- ❑ Éducation nationale

ÉCHEANCIER

2^e semestre 2024 :

- ❑ Mise en place d'un Comité de pilotage (COFIL) interinstitutionnel du PEdT- Plan Mercredi. Suites aux phase de lancement en 2024, le COFIL se réunira *a minima* 2 fois par an
- ❑ Organisation d'un temps d'information, de partage et d'appropriation du PEdT-plan mercredi
- ❑ Constitution des équipes projet
- ❑ Elaboration en Comité de pilotage d'un référentiel de pilotage et d'évaluation continue du projet

A partir du 1^{er} semestre 2025 :

- ❑ Fonctionnement continu des instances de gouvernance du PEdT-plan mercredi

Éléments financiers

La mise en œuvre de cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques hors dépenses de communication et de « convivialité » liées à sa réussite.

ÉLÉMENTS DE MESURE (INDICATEURS)

- ❑ Constitution effective des instances de gouvernance du PEdT
- ❑ Nombre et fréquence des réunions du Comité de pilotage, des équipes projet
- ❑ Nombre et types de participants aux différentes rencontres des instances de gouvernance du PEdT
- ❑ Evolution des perceptions des différents acteurs en termes de connaissance réciproque et de continuité/complémentarité des actions mises en œuvre dans les différents temps de vie de l'enfant et du jeune
- ❑ Niveau d'harmonisation des finalités et objectifs éducatifs poursuivis et des pratiques dans les différents temps de vie de l'enfant et du jeune

11.7 ANNEXE 8 : Plan de l'Accueil de loisirs





COMMUNE DE POMPONNE

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS, PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

*Groupe scolaire des Cornouillers
3, allée de l'école - 77400 Pomponne
Tel : 01 64 02 39 69 - Email : ctredeloisirs@orange.fr*

L'accueil de loisirs, périscolaire et extrascolaire est un service municipal.

Les parents sont invités à consulter les projets éducatif et pédagogique mis à disposition à l'accueil de loisirs et consultables sur le site de la commune.

L'inscription d'un élève implique pour la famille l'acceptation du présent règlement.

Article 1 : HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil périscolaire

(jour d'école) :

de 7h00 à 8h15
et de 16h45 à 19h00

Accueil périscolaire (mercredi) :

de 7h00 à 19h

Accueil extrascolaire

(vacances scolaires) :

de 7h30 à 18h30

Pendant les périodes de vacances scolaires, l'accueil des enfants se fait jusqu'à 9h30. Les enfants sont à récupérer à partir de 16h30 jusqu'à la fermeture à 18h30

Les mercredis, l'accueil des enfants se fait jusqu'à 9h30. Les enfants sont à récupérer à partir de 16h30 et jusqu'à la fermeture à 19h00

Chaque année, l'accueil de loisirs est fermé durant une semaine, au mois d'août, afin d'assurer un nettoyage approfondi des locaux et matériels. Les dates de cette fermeture sont annoncées en début d'année scolaire.

Article 2 : CONDITIONS D'ACCUEIL :

- **Accueil périscolaire (accueils matin et soir)**, les enfants doivent être inscrits obligatoirement à l'école maternelle ou élémentaire de Pomponne.
- **Accueil périscolaire (mercredi) et Accueil extrascolaire (vacances scolaires)**, les enfants doivent être :
 - 1) Âgés de 3 ans minimum à 11 ans révolus maximum.
 - 2) Domicilié et/ou scolarisés au groupe scolaire de Pomponne pour les enfants hors commune
 - 3) Des enfants du personnel communal et/ou d'enseignants en poste à Pomponne
- Arrivée des enfants

Chaque enfant doit être impérativement accompagné jusqu'à l'animateur chargé de l'accueil.

- Départ des enfants

Les personnes autorisées à venir chercher le ou les enfant(s) autres que les responsables légaux doivent avoir été déclarées sur la feuille de décharges sorties du dossier d'inscription.

Une pièce d'identité leur sera demandée.

En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à rentrer seul chez lui.

Article 3 : DOSSIER D'INSCRIPTION : obligatoire pour tous les enfants :

Pour être accueilli à l'accueil de loisirs, **un dossier d'inscription doit impérativement avoir été établi auprès de la mairie. Tout changement** (numéro de téléphone, mail, adresse, jugement de divorce, personnes autorisées à venir chercher vos enfants, assurance, vaccinations ...) **doit être transmis par mail à ctredeloisirs@orange.fr afin de maintenir à jour la « fiche enfant ».**

En cas d'évènements exceptionnels, les enfants qui n'auraient pas pu être pris en charge par leurs parents ou un adulte responsable à la sortie de l'école ou à l'arrêt du car seront accueillis à l'accueil de loisirs.

Les dossiers et les feuilles d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Le dossier d'inscription est à retourner en mairie.

Article 4 : FICHE D'INSCRIPTION :

- **Inscription périscolaire : accueil matin et soir et mercredi**

Il est fortement recommandé d'effectuer les inscriptions et modifications en ligne sur l'« Espace Famille ».

A défaut, une feuille d'inscription mensuelle est à retourner au centre de loisirs avant la date indiquée sur le formulaire.

Toute modification ou annulation doit être signalée à l'accueil de loisirs en respectant un préavis minimum de 48 heures ouvrés avant la présence effective de l'enfant.

Toute absence non signalée ou non justifiée par un certificat médical **fourni dans un délai de 48 heures sera facturée**

➤ Inscription extrascolaire : vacances scolaires

Il est fortement recommandé d'effectuer les inscriptions et modifications en ligne sur l'« Espace Famille ».

A défaut, une feuille d'inscription est à retourner en mairie ou à l'accueil de loisirs avant la date indiquée sur le formulaire.

Toute **annulation** doit être signalée à **l'accueil de loisirs en respectant un préavis de 5 jours minimum** avant la présence effective de l'enfant.

Toute absence non signalée ou non justifiée par un certificat médical déposé **dans un délai de 48 heures sera facturée.**

Article 5 : SANTÉ :

Les parents doivent faire connaître les contre-indications physiques et doivent attirer l'attention des animateurs sur les pathologies chroniques de leur enfant (asthme, allergie...).

Si l'enfant présente une allergie ou s'il a un traitement médical et/ou un problème de santé, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) devra être mis en place : document rédigé et signé par le médecin scolaire, en collaboration avec le directeur de l'école concernée, et la mairie) valable pour l'année scolaire considérée, si le problème médical en question nécessite une modification du fonctionnement normal du service, ou une prise de médicament.

Le prestataire de la restauration scolaire ne sert pas de repas particuliers (voir règlement du restaurant scolaire).

⚠ Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans PAI, même avec ordonnance et autorisation parentale.

En cas de maladie ou d'accident, les animateurs préviendront la famille et feront appel aux services de secours si nécessaire. Pour ce cas particulier, l'autorisation figurant dans le dossier d'inscription doit être signée.

Article 6 : HYGIENE /VIE AU CENTRE :

Dans un but préventif, les règles élémentaires d'hygiène corporelle et vestimentaire sont de rigueur. Une tenue adaptée est demandée.

En cas de perte, de vol, ou de dégradations de bijoux, d'argent, de jouets ou tout autre objet de valeur comme les téléphones portables et les consoles de jeux, la responsabilité des animateurs n'est pas engagée.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Prévoir une casquette et un produit de protection solaire (d'avril à octobre pour les mercredis et vacances scolaires).

Pour les mercredis et les vacances scolaires, prévoir un sac à dos et une bouteille d'eau.

Pour les enfants de moins de 6 ans prévoir un change.

Article 7 : ASSURANCES :

077-217703727-20241011-2024-45-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

L'inscription à l'accueil de loisirs ne se fera que si toutes les informations sur l'assurance individuelle responsabilité civile ou assurance extrascolaire sont renseignées dans le dossier d'inscription.

Article 8 : DISCIPLINE :

Si le comportement d'un enfant perturbe de façon durable le fonctionnement de l'accueil de loisirs, des entretiens avec l'enfant puis avec la famille auront lieu.

L'exclusion provisoire, voire définitive, pourrait être envisagée si aucun changement significatif n'est observé.

Article 9 : RETARDS :

Retard du matin :

Afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'accueil de loisirs sur les mercredi et les vacances scolaires, les enfants doivent impérativement être accueillis à **9h30 au plus tard.**

Après cet horaire, la directrice de l'accueil se verra contrainte de refuser l'enfant. **La journée réservée sera facturée.**

Retard du soir :

En cas de retard imprévu (tout problème de transports – accident – etc....) pour venir chercher l'enfant l'accueil de loisirs devra être prévenu **le plus rapidement possible.** Les personnes inscrites sur la feuille de décharge devront être impérativement contactées pour venir chercher l'enfant.

L'enfant restera à l'accueil de loisirs en présence de(s) membre(s) de l'équipe jusqu'à l'arrivée de la personne autorisée dont les coordonnées figurent sur la feuille de décharge. Passées 30 minutes de retard, et si les responsables légaux restent injoignables, la direction de l'accueil de loisirs sera contrainte d'appeler le Commissariat de Chessy, afin que les enfants concernés soient pris en charge par les services de Police.

Article 10 : TARIFICATION / FACTURATION / PAIEMENT :

Les tarifs sont calculés à la mairie selon le quotient familial par la collectivité et non par la CAF.

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé rapidement en mairie par écrit, ou par mail sur scolaire@pomponne.org.

La facture est envoyée par mail et est disponible sur l'« Espace Famille ». Elle est à régler avant le dernier jour du mois N+1 ; en mairie, par chèque, espèces, carte bancaire ou prélèvement automatique sur l'« Espace Famille » des parents.

En cas de non-paiement, les factures sont adressées au trésor public pour le recouvrement.

➤ **Pénalités :**

Au-delà de 3 retards après 18h30 (vacances) et 19h00 (mercredi et périscolaire) :

Après 3 retards dans l'année scolaire, **une pénalité (voir grille des tarifs)** sera appliquée en complément de la facturation des jours de présence du ou des enfants. Après 2 pénalités pour retard, l'accueil du ou des enfants pourra être remise en cause. Le tarif appliqué sera celui de la délibération en cours.

➤ Familles ayant quitté la commune en cours d'année scolaire :

Si les (s) enfants continue(nt) de fréquenter l'accueil de loisirs, le tarif reste identique, à condition que l'enfant reste scolarisé sur la commune.

➤ Enfants fréquentant l'accueil périscolaire à la suite de l'étude :

Si les enfants vont à l'accueil de loisirs après l'étude, cette prestation n'est pas facturée. Si étude, le goûter n'est pas fourni.

➤ Si un enfant est accueilli à l'accueil de loisirs le matin + le soir sur une même journée, un forfait « périscolaire matin + soir » sera appliqué (voir grille des tarifs).

Du respect des présentes règles de vie dépendent le bon fonctionnement des journées à l'accueil de loisirs et les moments agréables pour vos enfants.

Un tarif fixe extérieur est appliqué pour les enfants non-domiciliés à Pomponne à l'exception des enfants du personnel communal et des enseignants en poste à Pomponne.

Le Maire,

Arnaud BRUNET